



Protéger le personnel de l'éducation contre des attaques ciblées dans les pays touchés par un conflit

Global Coalition to
Protect Education from Attack





Global Coalition to **Protect** **Education from Attack**

La **Global Coalition to Protect Education from Attack** en français Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques, a été créée en 2010 par des organisations appartenant aux domaines de l'éducation dans les situations d'urgence et dans les contextes affectés par des conflits, l'enseignement supérieur, la protection, les droits humains internationaux et le droit humanitaire international, qui étaient préoccupées par les attaques persistantes contre les établissements d'enseignement, leurs élèves et leur personnel dans les pays affectés par les conflits et l'insécurité.

La GCPEA est une coalition unique en son genre d'importantes organisations internationales, dont :

- CARA
- Human Rights Watch
- Institute of International Education's Scholar Rescue Fund
- Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
- Norwegian Refugee Council
- Protect Education in Insecurity and Conflict (PEIC)
- Save the Children International
- Scholars at Risk Network
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
- Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

La GCPEA est un projet du Centre Tides, une organisation à but non lucratif 501(c)(3)n.

Ce rapport est le résultat d'une étude externe indépendante commissionnée par la GCPEA et ne reflète pas nécessairement les opinions des organisations individuelles membres. Il a été préparé par Melinda Smith, chercheuse et auteure principale ; Cynthia Koons, chercheuse sur les Philippines ; et Amy Kapit, éditrice et agent de programme de la GCPEA.

La GCPEA tient à souligner le généreux concours de PEIC, de l'UNICEF et d'un donateur anonyme.

Protéger le personnel de l'éducation contre des attaques ciblées dans les pays touchés par un conflit

2014

Acronymes et abréviations

ACHR	Asia Centre for Human Rights	FECODE	Federación Colombiana de Educadores (Colombie)
ACT	Alliance of Concerned Teachers (Philippines)	FESCI	Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire
AGE	Éléments antigouvernementaux - <i>Anti-Government Elements</i> (Afghanistan)	FRCI	Forces républicaines de Côte d'Ivoire
AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie	HCR	Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
APRD	Armée Populaire pour la Restauration de la République et de la Démocratie (République centrafricaine)	IE	Internationale de l'Éducation
ARDUF	Afar Revolutionary Democratic Unity (Éthiopie)	IMF	International Military Forces (Afghanistan)
ARMM	Région Autonome du Mindanao Musulman - <i>Autonomous Region in Muslim Mindanao</i>	INEE	Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence
ASG	Groupe Abou Sayyaf - <i>Abu Sayyaf Group</i> (Philippines)	ITU	Iraqi Teachers' Union
ASUU	Academic Staff Union of Universities (Nigeria)	KP	Khyber Pakhtunkhwa, Pakistan
BCHR	Centre du Bahreïn pour la défense des droits humains - <i>Bahrain Center for Human Rights</i>	LIZOP	Établissements d'enseignement en tant que « zones de paix » - <i>Learning Institutions as Zones of Peace</i>
BICI	Commission d'enquête indépendante du Bahreïn - <i>Bahrain Independent Commission of Inquiry</i>	MANUI	Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Irak
BIFF	Bangsamoro Islamic Freedom Fighters	MDC	Mouvement pour le Changement Démocratique - <i>Movement for Democratic Change</i> (Zimbabwe)
BTA	Association des enseignants du Bahreïn - <i>Bahrain Teachers Association</i>	MILF	Front de libération islamique Moro - <i>Moro Islamic Liberation Front</i> (Philippines)
CAFUGU	Citizen Armed Force Geographical Unit (Philippines)	MRM	Mécanisme de surveillance et de communication de l'information - <i>Monitoring and Reporting Mechanism</i>
CBS	École communautaire - <i>Community-Based School</i>	NPA	Nouvelle armée du peuple - <i>New People's Army</i> (Philippines)
CCITTA	Cooperative Council of Iranian Teachers Trade Associations	NUT	Nigerian Union of Teachers
CDNP	Congrès National pour la Défense du Peuple (République démocratique du Congo)	OIT	Organisation Internationale du Travail
COMELEC	Commission on Elections (Philippines)	ONG	Organisation non gouvernementale
CONTEND	Congress of Teachers and Educators for Nationalism and Democracy (Philippines)	ONU	Nations Unies
CPT	Équipes chrétiennes d'action pour la paix - <i>Christian Peacemaker Teams</i>	ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
CSI	Confédération Syndicale Internationale	PKK	Parti des travailleurs du Kurdistan (Turquie)
CZOP	Enfants comme « zones de paix » - <i>Children as Zones of Peace</i>	PTUZ	Syndicat progressiste des enseignants du Zimbabwe - <i>Progressive Teachers' Union-of-Zimbabwe</i>
DepEd	Département de l'Éducation (Philippines)	RCA	République centrafricaine
DERN	Department of Education Election Response Network (Philippines)	RDC	République démocratique du Congo
DFID	Ministère britannique du développement international - <i>Department of International Development</i> (Royaume-Uni)	RRC	Réduction des risques de catastrophes
EA	Accompagnateur œcuménique - <i>Ecumenical Accompanier</i> (Palestine)	SAIH	Students' and Academics' International Assistance Fund (Norvège)
EAPPI	Programme œcuménique d'accompagnement en Palestine et en Israël - <i>Ecumenical Accompaniment Programme in Palestine and Israel</i>	SNUT	Somalia National Union of Teachers
ECHO	Office d'aide humanitaire de la Commission européenne - <i>European Community Humanitarian Aid Office</i>	SRSO-CAAC	Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies - <i>United Nations Economic and Social Council</i>	SZOP	Écoles comme zones de paix - <i>Schools as Zones of Peace</i>
ERT	Election Response Teams (Philippines)	TFG	Transitional Federal Government (Somalie)
ETA	Association des enseignants éthiopiens - <i>Ethiopian Teachers' Association</i>	TTP	Tehrik-e-Taliban Pakistan
FACA	Forces Armées Centrafricaines	UFDR	Union des forces démocratiques pour le rassemblement (RCA)
FARC	Forces Armées Révolutionnaires de Colombie	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
FATA	Federally Administered Tribal Areas, Pakistan	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
		UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés (Palestine)
		YTS	Yemeni Teachers' Syndicate
		ZANU-PF	Union patriotique africaine-Front patriotique du Zimbabwe - <i>Zimbabwe African National Union-Patriotic Front</i>

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	4
INTRODUCTION.....	7
1. ÉCHELLE, NATURE, MOTIFS ET IMPACT DES ATTAQUES	8
Échelle et nature des attaques contre le personnel éducatif.....	8
Motifs des attaques contre le personnel et le système éducatifs	8
Impact des attaques contre le personnel éducatif	15
2. MESURES DE PROTECTION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT CONTRE LES ATTAQUES	16
Armement des enseignants et gardes armés	16
Gardes non armés et comités de protection communautaires	18
Délocalisation et transfert des enseignants.....	20
Aide au transport et accompagnement protecteur.....	21
Négociation avec les forces armées / groupes armés	22
Planification de situations de crise et réduction des risques	24
Surveillance et communication de l'information	25
Plaidoyer national et international	26
Mesures de responsabilisation pour mettre fin à l'impunité.....	30
Législation et politiques nationales	31
Programmation sensible aux conflits, planification et politique du secteur de l'éducation	32
Résumé	33
3. ÉTUDE DE CAS : LES PHILIPPINES	35
Contexte du conflit.....	35
Ampleur, motifs et impact des attaques contre le personnel de l'éducation.....	36
Mesures pour protéger le personnel éducatif contre les attaques, et recommandations	37
RECOMMANDATIONS	46
Gouvernements et responsables de l'élaboration des politiques	46
Syndicats enseignants, organisations de défense des droits humains et acteurs locaux de l'éducation	47
Agences des Nations Unies, ONG/ONGI et autres praticiens de l'éducation	47
NOTES DE FIN DE TEXTE	48



Des personnes endeuillées abaissent le corps du ministre de l'Éducation, Ahmed Abdulahi Wayel, lors de son enterrement à Mogadiscio, en Somalie, 4 décembre 2009. Un kamikaze masculin habillé en femme a attaqué une cérémonie de remise des diplômes de l'école de médecine de l'Université de Benadir, tuant 22 personnes, dont les ministres de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Santé, le doyen de la faculté de médecine, des enseignants, des élèves et leurs parents, et blessant au moins 60 autres personnes.

© 2009 AP Photo/Farah Abdi Warsameh

**Protéger le personnel de l'éducation
contre des attaques ciblées dans
les pays touchés par un conflit**





Un incendie dans une salle de classe utilisée comme bureau de vote, continue de couvrir à Pinagbayanan, province de Batangas, au sud de Manille, 15 mai 2007. Deux enseignants faisant le décompte des votes dans les élections entachées de violence des Philippines ont été tués lorsque des hommes armés ont fait irruption dans une école où les bulletins de vote étaient comptés et y ont mis le feu, a indiqué la police.

© 2007 Reuters/Darren Whiteside

INTRODUCTION

Depuis plusieurs dizaines d'années, des enseignants risquent leur vie dans plus d'une vingtaine de pays juste en se rendant à leur travail. Pris pour cible à la fois par les forces de sécurité des gouvernements et par les groupes armés, le personnel de l'éducation se retrouve pris au milieu de luttes politiques, idéologiques, sectaires et militaires dans des pays affectés par des conflits en Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient.¹ Des enseignants ont reçu des menaces et des injures, ont été déplacés, kidnappés contre une rançon, dépouillés de leurs salaires, endoctrinés, arrêtés, emprisonnés, torturés, licenciés et tués. Les enseignants femmes ou hommes sont souvent affectés de manière différente. En fonction du contexte, un sexe peut être plus intensément visé, comme le montrent par exemple les attaques des Talibans contre les femmes enseignantes en Afghanistan et au Pakistan. Les motifs des attaques divergent également et sont spécifiques au contexte, mais on peut dégager certaines tendances dans les différents pays. Parmi celles-ci, on peut citer : l'opposition au contenu de l'éducation, y compris au programme scolaire « occidental » ; des motifs politiques et militaires impliquant de prendre les enseignants pour cible en tant que symboles du gouvernement au pouvoir ; des représailles suite au soutien de partis ou de groupes d'opposition ; des violences à l'encontre des enseignants lors des offensives militaires ; ainsi que des punitions pour avoir empêché le recrutement d'enfants soldats. Les attaques sont aussi liées à des conflits sectaires et ethnico-religieux, notamment des attaques contre des enseignants représentant des groupes sectaires opposés ; des attaques contre des enseignants engagés dans des activités syndicales ou des mouvements de réforme démocratique ; ainsi que des violences en période d'élections contre des enseignants qui participent au dépouillement des votes, soit dans le but de les contraindre à soutenir un parti politique, soit pour les punir d'avoir prétendument soutenu d'autres partis ou d'autres groupes. Enfin, les attaques peuvent avoir pour but d'ébranler la qualité et l'équité de l'éducation. Par exemple, des membres de syndicats enseignants ont été pris pour cible parce qu'ils défendaient une éducation de qualité, prise en charge par l'État et accessible à tous.

Ce rapport se concentre tout particulièrement sur des attaques ciblées contre des membres du personnel de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que sur les mesures mises en œuvre pour les protéger. Le personnel éducatif comprend les enseignants, les responsables de l'éducation, les administrateurs, le personnel de soutien de tout type et les membres des syndicats enseignants. Ce rapport aborde l'échelle, la nature et les motifs des attaques

contre le personnel éducatif ; les impacts des attaques contre les enseignants, le système éducatif et la société au sens plus large ; ainsi que l'éventail des mesures qui ont été prises par les communautés, les responsables de l'élaboration des politiques, les groupes de défense de l'éducation, les agences des Nations Unies et les enseignants eux-mêmes afin de protéger le personnel éducatif des attaques et empêcher celles-ci de se reproduire. Bien que nombre des mesures décrites dans cette étude n'aient pas été formellement évaluées, et que la plupart des preuves de leurs succès en ce qui concerne la protection des enseignants soient de nature anecdotique, ce document examine les preuves existantes de l'efficacité de ces mesures. Les informations présentées ici proviennent d'articles universitaires, d'articles des médias, de rapports et de documents, ainsi que de la correspondance avec des personnes et des organisations sélectionnées.

Une étude de cas approfondie de la situation aux Philippines fournit une description d'un pays affecté par un conflit ayant mis en place un éventail de stratégies de protection des enseignants, allant de mesures reposant sur la communauté à des tentatives visant à changer les politiques et la législation au niveau national. Les leçons apprises grâce à l'expérience des Philippines peuvent avoir une application dans d'autres pays faisant face à des contextes de conflit similaires.

Le public visé inclut les professionnels sur le terrain et les responsables de l'élaboration des politiques travaillant dans les domaines de l'éducation en situation d'urgence et de la protection des enfants ; les gouvernements, y compris les ministères de l'Éducation et les forces de sécurité ; les groupes communautaires et les ONG locales ; les syndicats et les organisations d'enseignants au niveau national et international ; les agences des Nations Unies et les ONG internationales soutenant le secteur de l'éducation ; ainsi que les institutions de formation des enseignants. Ce rapport a pour but d'aider les responsables de l'élaboration des politiques et les professionnels des pays affectés à développer des approches qui protégeront le personnel éducatif, atténueront les impacts des attaques et empêcheront de nouvelles attaques à l'avenir.

1. ÉCHELLE, NATURE, MOTIFS ET IMPACT DES ATTAQUES

Échelle et nature des attaques

Depuis la fin de la Guerre froide, les conflits armés impliquent des attaques ciblées contre des institutions éducatives, dont des infrastructures, des élèves et des enseignants.² La plupart des pays dans lesquels ont eu lieu des attaques contre le personnel éducatif ont été soumis à un conflit militaire ou politique, à des cycles récurrents de violence ou à des régimes dont la réputation en matière de protection des droits humains et de pluralisme démocratique laissait à désirer.³ Les pays affectés doivent faire face à des défis accrus afin de garantir l'équité et l'accès pour tous à une éducation de qualité et de réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement. Ce rapport examine les pays suivants en proie à des attaques contre les enseignants, en incluant des études de cas : Afghanistan, Bahreïn, Colombie, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Inde, Iran, Irak, Myanmar, Népal, Nigeria, Pakistan, Palestine, Philippines, République centrafricaine, République démocratique du Congo (RDC), Somalie, Sud Soudan, Syrie, Thaïlande, Turquie et Zimbabwe.

Des rapports antérieurs sur les attaques contre l'éducation, dont deux études de l'UNESCO publiées en 2007 et 2010, ont permis d'identifier l'Afghanistan, la Colombie, l'Irak, le Népal, le Pakistan, la Thaïlande et le Zimbabwe comme étant parmi les pays les plus gravement affectés par les attaques contre le personnel éducatif.⁴ Le présent document contient des informations mises à jour sur les attaques commises contre le personnel éducatif jusqu'au début 2013 à partir des recherches menées pour le rapport *L'éducation prise pour cible 2014*, publié par la GCPEA (Global Coalition to Protect Education from Attack).⁵ Les informations les plus récentes incluent des attaques contre le personnel éducatif commises dans le sillage des changements politiques ainsi que du conflit militaire et sectaire au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Dans les pays ayant pris part au soulèvement démocratique du « Printemps arabe », tels que le Bahreïn, l'Égypte, la Syrie, la Tunisie et le Yémen, le personnel éducatif a été pris pour cible dans le cadre des mesures répressives générales contre les voix pro démocratiques, comme l'illustreront les exemples abordés dans ce rapport.⁶ D'autres informations révèlent également que de nombreux pays, dont l'Afghanistan, l'Irak, l'Iran, le Pakistan, les Philippines, la Somalie et la Thaïlande⁷, sont la proie récurrente d'attaques contre le personnel éducatif.

Motifs des attaques

Les auteurs des attaques contre des enseignants incluent des acteurs non-étatiques et d'autres groupes rebelles, des partis d'opposition, des forces armées gouvernementales ainsi que des milices soutenues par le gouvernement et des gangs criminels. Bien que les auteurs ne revendiquent pas toujours la responsabilité des attaques, ni ne déclarent leurs motifs, les recherches et les rapports ont identifié diverses intentions. Celles-ci incluent toute une série de raisons politiques, militaires, idéologiques, sectaires, ethniques, religieuses ou criminelles dans le contexte de conflits plus étendus.

Dans la majorité des pays affectés par un conflit armé, il existe une disparité au niveau de la qualité et de l'offre de l'enseignement, ainsi que de l'accès à l'éducation. Le fait de percevoir un manque d'accès, de neutralité et de transparence au niveau de la gouvernance éducative, un programme scolaire subjectif favorisant le groupe ethnique ou culturel dominant et une répartition inégale des ressources éducatives peut faire partie des diverses raisons pour lesquelles l'éducation, notamment le personnel éducatif, est prise pour cible. Dans certains cas, dans des pays où les enseignants sont allés au-delà de leurs postes de fonctionnaires pour endosser des rôles de militants qui remettaient en cause des réformes éducatives « néolibérales » ou les partis politiques au pouvoir,⁸ le personnel enseignant s'est heurté à l'État et a fait l'objet de mesures étatiques répressives. Les catégories suivantes, assorties d'exemples de pays pour chacune d'entre elles, représentent des motifs d'attaques contre le personnel éducatif :

Motifs politiques et militaires : La volonté de créer une instabilité a constitué un motif d'attaques contre des écoles en général et des enseignants plus particulièrement. Dans ces situations, les attaques menées par des groupes dissidents visent à obtenir une victoire militaire ou politique ; par exemple, afin d'affaiblir la confiance du peuple dans le gouvernement.⁹ Lors de conflits politiques, différents groupes ont pris pour cible des enseignants en invoquant des motifs tels que le soupçon d'une alliance avec la faction ou le parti





opposé, ou le fait de résister au recrutement d'élèves dans des groupes armés. Des enseignants et des directeurs d'établissements scolaires ont été attaqués pour ne pas avoir autorisé les insurgés à utiliser leurs écoles afin de recruter ou d'endoctriner les élèves, comme en Colombie, en Inde, aux Philippines, en RDC, en Somalie et en Thaïlande.¹⁰ En RDC, en 2007, des rebelles du Congrès National pour la Défense du Peuple (CDNP) ont tué par balles un proviseur à Masisi pour s'être exprimé contre l'infiltration politique et militaire des écoles par des groupes armés.¹¹ En Somalie, suite à vingt ans de conflit entre des seigneurs de guerre et

Les gens regardent des manuels scolaires brûlés après qu'une école primaire, censée être utilisée comme bureau de vote, ait été incendiée, au Bangladesh, 4 janvier 2014. Près de 60 bureaux de vote dans le pays ont été incendiés et trois personnes ont été tuées à la veille de l'élection.

© 2014 REUTERS/Stringer

des clans, des membres du groupe Al-Shabaab ont tué des enseignants qui avaient résisté au recrutement des élèves et les ont utilisés comme boucliers humains.¹² Dans de nombreux pays, les gouvernements ont pris pour cible des

enseignants qui s'opposaient à des pratiques répressives ou antidémocratiques, comme en Iran, en Éthiopie, en Colombie et au Zimbabwe. En Inde, en 2007, à Kannaiguda, des enseignants du village ont déclaré avoir cessé de se rendre à l'école parce que des membres de Salwa Judum, une milice soutenue par le gouvernement, les avait battus pour avoir supposément soutenu les Naxalites.¹³ Des groupes armés en Inde et au Népal ont extorqué de l'argent aux enseignants, ou ont prélevé une dîme sur leurs salaires, afin de financer leur insurrection.¹⁴

Opposition au contenu de l'éducation : Dans certains pays, l'éducation elle-même a joué un rôle en tant qu'élément déclencheur d'un conflit, et les enseignants ont été pris pour cible soit à cause de ce qu'ils enseignaient, soit en représailles de leur prise de position en faveur d'une réforme de l'éducation.¹⁵ Lorsque des élites politiques et ethno-religieuses contrôlent les institutions gouvernementales, les manuels et le programme peuvent exclure les récits, l'histoire, la religion, l'identité ethnique, la culture et les points de vue d'autres groupes. Les groupes marginalisés peuvent considérer l'éducation comme une tentative d'imposer une culture, une philosophie, une religion ou une identité ethnique étrangère. La langue utilisée pour enseigner est liée à ce

EXEMPLE DE CAS :

OPPOSITION AU CONTENU DE L'ÉDUCATION EN THAÏLANDE ET AU NÉPAL

Historiquement, dans le sud de la Thaïlande, le programme impose la langue et les récits traditionnels thaïs à la population locale, dont la langue et l'identité ethnique diffèrent au niveau des racines historiques. Les séparatistes musulmans de l'ethnie malaise estiment toujours que l'État impose la culture bouddhiste et la langue ainsi que l'histoire thaïes et, en réponse, ils ont pris pour cible, menacé et tué des enseignants thaïs bouddhistes dans des écoles publiques fréquentées par des élèves musulmans de l'ethnie malaise.¹⁸ Au Népal, lors de l'insurrection maoïste, les Maoïstes ont tenté de modifier le programme afin d'éliminer les références à la monarchie, d'encourager l'idéologie politique maoïste et de mettre fin à l'enseignement du sanskrit, qu'ils considéraient comme la langue de l'élite ethnique au pouvoir. Ils ont enlevé des enseignants et les ont retenus prisonniers dans des camps d'endoctrinement afin de leur enseigner l'idéologie maoïste, tout en imposant leur version du programme dans de nombreux établissements ruraux.¹⁹



Des membres d'une brigade thaïlandaise de démineurs inspectent le site de l'explosion d'une bombe qui a blessé deux enseignants ainsi qu'un soldat thaïlandais qui assurait leur sécurité, déclenchée par des militants séparatistes présumés dans la province du sud de la Thaïlande de Narathiwat, 28 juin 2010.

© 2010 MADAREE TOHLALA/AFP/Getty Images



problème de contenu et constitue également un objet de discordance au sein de nombreuses communautés qui souhaiteraient que les langues autochtones soient enseignées à l'école, comme par exemple dans le sud de la Thaïlande et dans certaines régions de la Turquie. En tant que cause sous-jacente de conflits politiques, ethnico-religieux et sectaires, le contenu et la nature de l'éducation peuvent constituer un motif d'attaques contre l'éducation en général et les enseignants en particulier. Des insurgés ont en effet attaqué des enseignants parce qu'ils faisaient classe aux filles et

également parce que leur enseignement portait sur des sujets laïques en Afghanistan et au Pakistan, et parce qu'ils dispensaient un enseignement occidental au Nigeria.¹⁶ Le nom populaire du groupe d'insurgés actif au Nigeria, Boko Haram, se traduit par « l'éducation occidentale est un sacrilège » en Hausa, une langue du nord. Au Népal, le personnel éducatif a été pris pour cible pour avoir refusé d'enseigner l'idéologie ou l'histoire maoïste.¹⁷

Motifs sectaires et ethnico-religieux : Un certain nombre de pays ont connu des violences sectaires et ethnico-religieuses avec comme résultat la prise pour cible du personnel éducatif. Dans certains pays, ces motifs peuvent aussi être déclenchés par des conflits politiques ou économiques sous-jacents, un sentiment de défiance envers le gouvernement, une distribution inégale des ressources, la marginalisation de groupes ethniques ou un conflit concernant la propriété foncière et l'utilisation des ressources. Le sentiment d'un manque d'équité, de neutralité et de transparence au niveau de la gouvernance et des opportunités éducatives peut également exacerber des différences ethnico-religieuses. En RDC, on a signalé plusieurs attaques ciblées entre 2009 et 2011, dont une attaque menée par des combattants Mai-Mai qui ont tué un groupe de sept membres du personnel enseignant appartenant au groupe ethnique Banyamulenge dans le Sud-Kivu. Les professionnels d'origine banyamulenge étaient en chemin pour participer à un programme de formation des enseignants.²⁰ Au Nigeria, Boko Haram cherche à imposer la loi islamique dans le nord-est du pays.²¹ Dans l'Andhra Pradesh, en Inde, des extrémistes hindous ont averti des membres du personnel dans des écoles chrétiennes qu'ils devaient cesser d'enseigner, et les ont également menacés et blessés.²²

Opposition aux activités des syndicats : Ces dernières années, par l'intermédiaire de syndicats, plusieurs enseignants dans un certain nombre de pays affectés par un conflit ont non seulement fait pression pour une amélioration des salaires et des avantages, mais ont également joué un rôle en tant que militants en contestant les politiques du gouvernement. Des enseignants ont été punis et attaqués pour avoir défendu les droits humains, soutenu des groupes d'opposition et, dans certains pays, critiqué des réformes éducatives néolibérales qui ont conduit à un conflit entre les enseignants et l'État.²³ Ces dernières années, le gouvernement a réprimé des membres de syndicats enseignants au Bahreïn, au Cambodge, en Colombie, en Corée, aux Émirats arabes unis, en Éthiopie, à Fiji, au Honduras, en Iran, en Irak, aux Philippines, au Swaziland, en Tunisie, en Turquie et au Zimbabwe, entre autres lieux.²⁴ Parmi les méthodes utilisées, on peut citer des menaces, des assassinats par voitures piégées ou par balles, des disparitions forcées, des enlèvements, des arrestations illégales, des révocations, des déplacements et des actes de torture.²⁵ Une analyse de 2009 sur les attaques contre les syndicats enseignants en Colombie indique que leurs membres sont souvent des agents politiques actifs et que ces tactiques ont pour but de réduire au silence les membres du personnel enseignant qui défendent les droits sociaux, économiques et culturels des syndicalistes ainsi que de la communauté au sens plus

EXEMPLE DE CAS :

ATTAQUES CONTRE DES SYNDICATS ENSEIGNANTS AU ZIMBABWE, AU BAHRÉÏN, EN IRAN ET EN ÉTHIOPIE

Au Zimbabwe, les membres du Syndicat des enseignants progressistes du Zimbabwe (PTUZ) considèrent qu'ils doivent jouer un rôle critique en tant qu'agents du changement et acteurs sociaux. Selon ce syndicat, le fait de créer une base solide pour la démocratie dans l'esprit des élèves (et même une capacité d'analyse critique des problèmes) non seulement responsabilise et valorise ses membres, mais permet aussi de créer un réseau avec d'autres organisations civiques et ainsi de sensibiliser la population aux questions des droits et des responsabilités civiques.²⁸ Au cours des manifestations pour la démocratie au Bahreïn en 2011, des enseignants ainsi que des membres du personnel de syndicats enseignants ont été soumis à des enquêtes, des arrestations arbitraires, des actes de torture, des poursuites militaires, des mises à pied et des réductions de salaire. Selon le BCHR (Bahrain Center for Human Rights, ou Centre du Bahreïn pour la défense des droits humains), on a signalé l'arrestation de 66 enseignants, des femmes pour la plupart, en juillet 2011.²⁹ En Iran, des enseignants engagés dans des activités syndicales ont été la cible d'accusations liées à la sécurité nationale mais ont également été visés dans le cadre de leur activité syndicale et de manifestations pour une hausse des salaires.³⁰ En Éthiopie en 2008, après quinze ans de harcèlement, une décision de justice a ordonné la fermeture de l'ETA (Ethiopian Teachers' Association, ou Association des enseignants éthiopiens), la plus grande association professionnelle indépendante du pays, ainsi que la saisie de ses actifs. Une autre organisation d'enseignants a pris le relais sous le même nom. Les tentatives de représentants de l'ancienne association des enseignants pour enregistrer celle-ci sous un nom différent ont été rejetées par l'agence gouvernementale.³¹



large.²⁶ En effet, selon l'Internationale de l'éducation, la plupart des enseignants persécutés en Colombie sont des militants engagés socialement. Les enseignants ont également critiqué la politique de dérégulation et de marchandisation de l'éducation publique qui est en cours depuis la fin des années 90 en Colombie.²⁷

Violence contre des enseignants dans le cadre d'élections :
 Dans certains pays affectés par des conflits, dont l'Afghanistan, la Côte d'Ivoire, les Philippines et le Zimbabwe, les enseignants qui participent au dépouillement lors des élections sont parfois pris pour cible pour des raisons politiques ou sectaires. Dans des pays comme les Philippines, en tant qu'employés du gouvernement, la loi oblige les enseignants à participer au dépouillement lors des élections. Dans ce pays, ainsi qu'au Zimbabwe, ce rôle électoral constitue l'une des raisons pour lesquelles les enseignants ont été pris pour cible. Selon un rapport sur les droits humains établi par Research and Advocacy Unit, un groupe de recherche et de défense des droits humains au Zimbabwe, les enseignants participant au dépouillement lors d'élections constituent « *un obstacle à tout parti politique souhaitant acquérir un avantage déloyal au cours d'une élection* ». ³² Au cours des élections parlementaires de 2008

Une enseignante soudanaise déplacée fait réciter un poème à ses élèves dans une école temporaire dans le camp de Kalma, près de Nyala, Sud Darfour au Soudan, 29 septembre 2004.

© 2004 Reuters/Zohra Bensemra

au Zimbabwe, des enseignants provenant de districts ruraux soupçonnés de voter pour le parti d'opposition, le MDC (Mouvement pour le Changement Démocratique, ou Movement for Democratic Change) ont été tués. On soupçonne que ces actes ont été orchestrés par des milices composées de jeunes soutenant le parti au pouvoir, par des soldats et par des anciens combattants de la guerre contre la domination britannique.³³



Des policiers et enquêteurs irakiens inspectent les restes d'une voiture piégée qui a explosé devant le ministère de l'Éducation dans la ville nord-irakienne de Kirkouk, 22 août 2013.

© 2013 MARWAN IBRAHIM/AFP/Getty Images

Impacts des attaques contre le personnel et le système éducatifs

Vernor Muñoz Villalobos, l'ancien Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation, a déclaré que « *les attaques contre des institutions éducatives, des élèves et des enseignants signifient des attaques directes et brutales contre la condition humaine.* »³⁴ Le fait de prendre pour cible des enseignants lors des conflits armés, ainsi que des élèves et des infrastructures, a eu des conséquences dramatiques, non seulement pour les victimes, mais également pour les écoles, les familles, les communautés, le système éducatif et la société au sens large, ainsi que le progrès vers le développement et la cohésion sociale. On dispose d'une documentation importante sur les impacts à court terme des attaques contre des enseignants, y compris des informations sur les décès ; les fermetures des écoles et les conséquences sur l'offre éducative ; les impacts psychosociaux sur les enseignants ; le déplacement en masse d'enseignants ; les pertes de salaires et de revenus ; ainsi que la pénurie d'enseignants qualifiés, dont le remplacement peut prendre une génération entière. Si les enseignants sont les seuls membres de la famille à assurer un revenu, la perte de celui-ci peut également signifier des difficultés pour les familles.³⁵ En ce qui concerne l'impact sur les enseignantes, en particulier dans des

endroits comme l'Afghanistan, on notera que le personnel enseignant qualifié féminin se montre réticent à travailler hors des centres urbains relativement sûrs, ce qui affaiblit l'accès à l'éducation pour les filles en milieu rural.³⁶ Parmi d'autres conséquences immédiates sur le système éducatif, on peut citer l'absentéisme et l'abandon des enseignants ; la perte de motivation des enseignants au travail ; la perturbation du flux de ressources et de fournitures, ainsi que du soutien aux établissements d'enseignement locaux ; et enfin la suspension de l'aide, qui peut retarder les progrès et la continuité en matière d'éducation et avoir des conséquences disproportionnées sur les élèves originaires de groupes marginalisés.³⁷

L'impact des attaques contre le personnel éducatif aura des répercussions en cascade, notamment au niveau des conséquences systémiques à long terme liées aux problèmes de recrutement des enseignants, à la perturbation des cycles de l'éducation et de l'emploi, et à la baisse de la qualité de l'éducation. Toute une génération de jeunes risque de connaître des limitations de possibilités d'emploi à cause de périodes de scolarisation perdues. Tous les progrès en matière de développement du système éducatif et d'étendue de l'accès à l'éducation risquent d'être perdus, retardant d'autant plus le développement des pays touchés.⁴⁰

EXEMPLE DE CAS :

L'IMPACT DES ATTAQUES SUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT AU ZIMBABWE ET EN CÔTE D'IVOIRE

L'Association des enseignants du Zimbabwe (Zimbabwe Teachers Association) estime que 20 000 enseignants ont fui le pays au cours des dix dernières années, à cause d'une combinaison de la détérioration des ressources éducatives et des tensions politiques, dont des attaques ciblées contre des enseignants et l'utilisation d'écoles à des fins politiques. En 2009, 35 pour cent des postes de l'éducation primaire et 33 pour cent de ceux de l'éducation post-primaire étaient inoccupés.³⁸ En Côte d'Ivoire, la violence politique a atteint son comble en 2010, suite à des élections contestées. Après l'accalmie en 2011, le ministère de l'Éducation a estimé que seuls 20 pour cent des enseignants payés par l'État étaient restés à leur poste dans le nord, ou bien y étaient retournés. Ce phénomène a été attribué à l'insécurité et à la crainte de nouvelles attaques. Depuis lors, le retour d'autres enseignants continue à être freiné par le manque de sécurité, ainsi que par l'utilisation et la destruction militaire des infrastructures éducatives. Les écoles dans le nord continueront à souffrir de la pénurie d'enseignants tandis qu'elles luttent pour remettre le système éducatif sur les rails.³⁹

2. MESURES DE PROTECTION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT CONTRE LES ATTAQUES

Un certain nombre de mesures ont été prises pour protéger le personnel de l'éducation dans les pays touchés, autant des mesures directes conçues spécifiquement pour la protection du personnel de l'éducation que des mesures visant à protéger l'éducation en général, y compris les personnes chargées de l'éducation. Il s'agit notamment de la politique, la pratique et le plaidoyer à plus long terme destinés à traiter les facteurs déclencheurs ou les causes sous-jacentes des attaques contre le personnel de l'éducation, ou à renforcer la dissuasion à long terme.

Si d'autres études ont documenté des mesures de protection et de prévention pour l'éducation en général, les interventions comprises dans cette analyse sont spécifiques aux pays dans lesquels le personnel de l'éducation a été délibérément pris pour cible. Ces mesures se divisent en trois catégories :

- Les mesures directement en faveur des membres du personnel de l'éducation qui ont subi ou qui risquent de subir des attaques ;
- Les mesures visant à protéger le personnel de l'éducation indirectement tout en protégeant l'éducation en général ; et,
- Les mesures prises par les enseignants ou les organisations d'enseignants pour protéger l'éducation en général, y compris le personnel de l'éducation.

Les mesures décrites ont été lancées par des membres et des groupes de la communauté, des ONG locales, des gouvernements, des agences des Nations Unies, des organisations d'enseignants et les membres du personnel de l'éducation eux-mêmes, ainsi que des organisations nationales et internationales de droits humains et de plaidoyer.

Parmi les mesures qui protègent les personnels de l'éducation figurent notamment : l'armement des enseignants et l'utilisation de gardes armés ; le recours à des gardes non armés et des comités de protection de la communauté ; la délocalisation et le transfert des enseignants ; l'aide au transport ou l'accompagnement de protection ; les négociations avec les forces armées et les groupes armés ; la planification de crise et la réduction des risques ; la surveillance et la communication de l'information ; et le plaidoyer, tant au niveau national qu'international.

Des stratégies de prévention à plus long terme ont également été conçues pour jeter les fondements

permettant de prévenir de futures attaques contre les enseignants. Un grand nombre de ces mesures sont indirectes : elles protègent les enseignants en renforçant et en défendant le système d'éducation dans son ensemble. Il s'agit notamment des mesures de responsabilisation pour mettre fin à l'impunité ; la législation et la politique intérieure ; et la programmation sensible aux conflits dans la planification du secteur de l'éducation. Ce qui suit est une description de ces mesures, avec des exemples de pays et de courtes études de cas, ainsi qu'une brève analyse de leur mise en œuvre. En outre, des lignes directrices pour les éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre des mesures sont proposées, sur la base des expériences des pays sélectionnés.

Armement des enseignants et gardes armés

Dans certains pays, les gouvernements ont fourni des gardes armés pour protéger le personnel de l'éducation sur le trajet de l'école et dans les locaux scolaires, ainsi que dans d'autres endroits. Ils ont déployé la police locale, des militaires et des milices soutenues par le gouvernement. Des véhicules blindés ou des escortes armées ont été fournis pour protéger les enseignants et les étudiants sur le trajet de l'école en Colombie, en Palestine, au Pakistan et en Thaïlande, entre autres pays.⁴¹ Dans certaines parties de la Province Khyber Pakhtunkhwa (KP) et des zones tribales sous administration fédérale (FATA) au Pakistan, par exemple, certains administrateurs scolaires ont employé leurs propres gardes de sécurité.⁴² En Afghanistan, en 2006, le ministère de l'Éducation a affecté des gardes armés de la police locale dans les écoles et mis en œuvre des patrouilles de sécurité et des postes de contrôle pendant une certaine période.⁴³ L'utilisation des gardes armés a par la suite été interrompue, car on estimait que la police était la cible d'attaques, exposant ainsi les enseignants et les élèves à davantage de risques.⁴⁴ En Irak, le ministère de l'Éducation a affecté des patrouilles de sécurité et des postes de contrôle autour des écoles à Bagdad, qui ont été augmentés en 2009.⁴⁵ Comme dans le cas de l'Afghanistan, il n'est pas clair si ces mesures ont principalement protégé les enseignants ou déclenché des attaques supplémentaires. En 2013, les autorités nigérianes ont intensifié les patrouilles et placé des soldats armés devant les écoles dans l'État de Yobe, dans le nord du pays.⁴⁶⁶

(ci-contre) Un enfant tient son arme jouet à côté d'un soldat thaïlandais faisant une pause pendant une patrouille dans la province de Yala, 19 janvier 2010. Le soldat faisait partie d'une équipe de sécurité accompagnant les enseignants des écoles publiques sur le trajet des écoles.

© 2010 Reuters/Surapan Boonthanom



EXEMPLE DE CAS:

ARMEMENT DES ENSEIGNANTS ET GARDES ARMÉS EN THAÏLANDE

Un certain nombre d'approches pour fournir des gardes armés et armer les enseignants ont été tentées dans le sud de la Thaïlande, où les attaques contre les enseignants ont été nombreuses. En 2007, le gouvernement a fourni aux enseignants des escortes armées de l'armée thaïlandaise, a permis aux enseignants de porter des armes et a fourni un entraînement aux armes à plus de 2 000 enseignants. L'armée a envoyé 3 000 soldats supplémentaires dans la région et le ministère de l'Éducation a fait augmenter les patrouilles de la police autour des écoles. La Fédération des enseignantes et des enseignants de Narathiwat a demandé au gouvernement une protection 24 heures sur 24. Dans la province de Yala, le gouverneur a affecté des forces de sécurité tout au long du trajet de l'école comme une alternative aux escortes armées. Selon le gouverneur, cette approche a eu l'avantage de fournir un itinéraire sûr vers l'école pour les enseignants et les élèves en faisant en sorte que les enseignants ne soient pas pris pour cible.⁴⁷ En général, cependant, il semble que les escortes et les gardes armés augmentent le risque d'attaque contre les enseignants. En Thaïlande par exemple, les policiers escortant des enseignants à l'école sont pris pour cible en même temps que les enseignants qu'ils tentent de protéger.⁴⁸

Analyse de l'armement des enseignants et des gardes : Il existe plusieurs sujets de préoccupation liées à l'utilisation des armes comme mesure visant à protéger le personnel de l'éducation. Si les gardes, la police ou d'autres agents armés sont eux-mêmes les cibles intentionnelles de violences, leur présence pourrait mettre les enseignants en plus grand danger d'attaque. Ainsi, accroître la présence d'agents de sécurité armés peut avoir pour effet involontaire d'attirer des agresseurs. En outre, si des enseignants ont fait part d'un sentiment accru de sécurité lorsqu'ils étaient en possession d'armes à feu, il a également été signalé que l'armement de civils tels que les enseignants a augmenté le manque de confiance.⁴⁹ En outre, dans des contextes de niveaux extrêmement élevés de violence, comme l'Irak et l'Afghanistan, il n'est peut-être pas réaliste de fournir cette sécurité pour le nombre d'écoles ciblées ou potentiellement ciblées.

À prendre en compte en cas d'utilisation de gardes armés et d'armement des enseignants :

- Des gardes armés peuvent être plus efficaces pour protéger les éducateurs et les écoles lorsque l'armée ou la police locale est utilisée pour patrouiller les routes menant aux établissements d'enseignement, et que les forces de sécurité sont utilisées pour découvrir et enlever les bombes ou autres dispositifs explosifs avant que les enseignants et les élèves partent ou arrivent.⁵⁰
- Des gardes armés devant les bâtiments scolaires ou aux points de contrôle à proximité peuvent empêcher les attaquants de s'approcher. Cependant, ces actions peuvent également conduire à des attaques à la fois contre les soldats et les enseignants.⁵¹ Tous les risques doivent être pris en considération au moment de décider d'un plan d'action.
- Les forces de sécurité ne devraient pas occuper une partie des bâtiments scolaires pour défendre les enseignants et les élèves contre les attaques, car cela viole le droit international humanitaire et peut augmenter le risque que l'école devienne la cible d'attaques, endommager les infrastructures d'éducation, ou dissuader les enseignants et les élèves de fréquenter l'école. Si les forces de sécurité sont nécessaires pour assurer la sécurité, elles devraient être confinées au périmètre des écoles, plutôt que d'installer des camps dans les écoles.
- Les gouvernements devraient envisager de fournir aux forces de sécurité une formation en droit international humanitaire et en droit des droits humains afin de réduire les attaques contre les civils.⁵²

Gardes non armés et comités de protection communautaires

Dans certains pays, des membres de la communauté ont servi de gardes non armés pour assurer la protection, et les collectivités ou les écoles ont organisé des comités de protection non armés pour patrouiller dans les écoles afin de protéger les enseignants et les élèves. Ces comités ou conseils d'établissement tels que les organisations de parents enseignants ont pris des décisions sur les méthodes de protection et l'utilisation des ressources. Toutefois, ces programmes peuvent exposer les membres de la communauté aux attaques et, par conséquent, nécessitent une planification minutieuse, une analyse des risques et un soutien communautaire afin de les mettre en œuvre. En Afghanistan ainsi qu'en Thaïlande, des

gardes non armés ont été utilisés ainsi que des gardes armés. En 2006, l'Afghanistan a mis en œuvre deux programmes utilisant des gardes non armés, notamment un Programme de gardes scolaires financé par des bailleurs de fonds et un Projet de gardes de nuit financé par le ministère de l'Éducation. Ces programmes ont été confrontés au manque de moyens technologiques des gardes pour communiquer avec les autres et à la vulnérabilité des gardes non armés aux attaques, sans aucun moyen d'auto-défense. Le Programme des gardes scolaires a été abandonné.⁵³ Cependant, l'utilisation de *shuras* (conseils) de sécurité pour protéger les enseignants et les écoles a été considérée par les collectivités locales comme la meilleure façon de défendre les écoles, selon une enquête de 2008.⁵⁴

(ci-contre) Des policiers examinent le corps de l'enseignant Chonlathee Charoenchol, 51 ans, qui a été abattu dans une cantine scolaire dans la province de Narathiwat, au sud de Bangkok, 23 janvier 2013.

© 2013 REUTERS/Surapan Boonthanom



EXEMPLE DE CAS:

PROGRAMME DE PROTECTION COMMUNAUTAIRE EN THAÏLANDE

En 2010, l'UNICEF a soutenu la mise en œuvre du programme scolaire « heureux » de Santisuk élaboré par la Faculté d'éducation de l'Université de Thaksin, en réponse à la menace croissante pour les écoles du fait de la violence liée au conflit. Le modèle de programme a été adapté à partir du programme des « écoles comme zones de paix » mis en œuvre au Népal par l'UNICEF, Save the Children et d'autres agences, au sein duquel les membres de la communauté jouent un rôle important dans la création de mécanismes de protection des écoles contre les attaques armées. Les objectifs étaient de créer un environnement sûr et sécurisé dans les écoles et de restaurer l'harmonie dans la communauté par le biais de l'approche des zones de paix. Des comités scolaires ont planifié et mis en œuvre le programme dans six écoles primaires publiques, ayant une majorité d'élèves et d'enseignants musulmans de l'ethnie malaise.⁵⁵ Il s'est d'abord appuyé sur des escortes pour les enseignants et les membres de la communauté se relayant pour la surveillance autour des écoles dans la « zone rouge ». Selon les professeurs de l'Université Thaksin qui ont conçu le programme, les collectivités pilotes ont fait preuve d'une plus grande cohésion sociale à la suite du programme et les attaques ont été réduites.⁵⁶ Toutefois, le programme n'était pas encore pleinement efficace dans la prévention des attaques contre les enseignants. De fait, les escortes de l'école ont été abandonnées en raison de l'escalade de la violence et du meurtre par balle d'un directeur dans l'une des écoles pilotes à la fin de 2012. Dans le sillage de la violence, une présence militaire a été établie autour du périmètre des écoles dans la zone rouge, et tous les enseignants bouddhistes thaïlandais ont été transférés dans d'autres écoles pour des raisons de sécurité.⁵⁷

Analyse des gardes non armés et des comités de protection : Les approches impliquant les comités communautaires ont eu un certain succès dans la protection des enseignants, en particulier quand elles impliquent des négociations. En Afghanistan, une analyse a révélé que les membres de la communauté considéraient les mesures de protection à l'initiative de la communauté comme la façon la plus efficace de protéger les écoles et les enseignants.⁵⁸ Une étude de CARE sur la protection de l'éducation a signalé une certaine mesure d'efficacité dans les négociations entre les *shuras* (conseils) locaux et les attaquants, tant dans la prévention des attaques que dans l'obtention de promesses de s'abstenir de nouvelles attaques. L'étude a également montré que la sensibilisation au sein des communautés au sujet des avantages de l'éducation a été un facteur clé dans la prévention des attaques.⁵⁹ Cependant, ces interventions peuvent également entraîner des risques pour les membres de la communauté et le personnel de l'éducation. Comme indiqué plus haut, une

approche de la protection communautaire / scolaire était problématique dans le programme scolaire pilote de Santisuk en Thaïlande. Le modèle de Santisuk n'impliquait pas des négociations avec les attaquants potentiels pour s'assurer que les écoles soient des havres de paix à l'abri des attaques militaires, comme pour l'exemple de l'Afghanistan ou les autres modèles d'écoles comme zones de paix, il n'y avait donc aucune garantie que les attaquants réduiraient la violence. Maintenir les comités communautaires de façon durable peut également poser problème. Au Zimbabwe, où des Unités volontaires de défense enseignants, élèves, parents ont été mises en place pour avertir les enseignants d'un danger imminent, un défi majeur s'est présenté lorsque les élèves ont terminé leurs études, car les parents ont perdu tout intérêt dans les activités de ces groupes, ce qui exige le recrutement et la formation en permanence de nouveaux parents dans les unités de défense.⁶⁰

À prendre en compte en cas d'utilisation de gardes non armés et de comités de protection de la communauté :

- La participation communautaire à la défense du personnel de l'éducation peut être cruciale pour assurer leur sécurité.
- Une analyse des risques est importante pour veiller à la sécurité des membres de la communauté lors de la prise de mesures pour protéger le personnel de l'éducation.
- Les mesures de défense de la communauté peuvent impliquer la négociation avec les groupes armés et les forces de sécurité pour prévenir les attaques.
- Les efforts de protection menés par les groupes communautaires, les comités de gestion des écoles, ou les chefs religieux existants peuvent renforcer le respect pour l'éducation dans la communauté et construire un mur de protection pour l'éducation.⁶¹
- Les leaders communautaires impliqués dans la prévention devraient refléter la diversité de la communauté. Si les dirigeants sont perçus comme favorisant un groupe politique ou ethnique, par exemple, ils peuvent ne pas être en mesure de gagner la confiance de la communauté.
- Les tensions politiques et sociales existantes entre les membres de la communauté et les enseignants doivent être évaluées lors de la mise en place des comités de protection, étant donné que ces tensions peuvent influencer sur l'efficacité des comités. Ces tensions devraient être abordées dans le cadre des comités.⁶²

Délocalisation et transfert des enseignants, et attribution de logements aux enseignants

Dans plusieurs pays, les gouvernements et autres acteurs ont transféré les enseignants menacés dans d'autres emplacements ou lieux sûrs. Ils ont également fourni des logements et autres hébergements sur les terrains scolaires de façon à renforcer la protection physique. En Afghanistan, le gouvernement a élaboré un programme pilote visant à fournir de petites maisons d'habitation aux enseignants et autres membres du personnel dans les écoles.⁶³ Au Zimbabwe, les enseignants qui ont été menacés ont été transférés en lieu sûr avec l'aide du Syndicat progressiste des enseignants du Zimbabwe (PTUZ) et du Student Solidarity Trust. Le gouvernement thaïlandais a retiré les enseignants des écoles publiques se trouvant dans les zones les plus à risque d'attaques de la part des insurgés et les a transférés dans d'autres écoles dans des zones plus sûres.⁶⁴ Et en Côte d'Ivoire, le gouvernement a publié un décret pour que les enseignants et les administrateurs scolaires qui ne se sentaient pas en sécurité soient déployés dans des emplacements différents.⁶⁵

Analyse de la délocalisation et du transfert du personnel de l'éducation : Il existe un

risque concernant la délocalisation et le transfert du fait que les enseignants peuvent être ciblés plus facilement en raison de leur concentration en un seul endroit. Au Zimbabwe, certains éducateurs transférés dans des refuges ont été attaqués par la suite. De plus, puisque la délocalisation des enseignants peut les exposer à des attaques si leurs allées et venues sont divulguées aux criminels, le transfert nécessite une coordination à travers un réseau de personnes de confiance.⁶⁶ En outre, la délocalisation ne peut être qu'une solution temporaire si les causes profondes du conflit ne sont pas traitées, car les enseignants pourraient à nouveau être ciblés une fois de retour dans leurs écoles après un retrait temporaire.⁶⁷ Par ailleurs, la délocalisation des enseignants peut laisser un vide dans le recrutement du personnel éducatif. Si la Colombie a réussi à remplacer les enseignants qui ont été déplacés, le Zimbabwe n'a pas suffisamment d'enseignants désireux de combler les postes devenus vacants, laissant ainsi les écoles à court de personnel, en particulier dans les zones rurales.

À prendre en compte en cas de relocalisation du personnel de l'éducation et de logement des enseignants :

- La relocalisation des enseignants dans des refuges et d'autres endroits peut présenter des risques. Les parties collaborant à la réinstallation doivent être dignes de confiance.
- Les logements des enseignants peuvent rendre les enseignants plus faciles à cibler et attaquer pour les criminels si les logements ne sont pas bien protégés. Les risques d'attaques doivent être pesés avant de prendre une décision pour mettre en place le logement des enseignants.
- Les autorités éducatives doivent prévoir la nécessité de remplacer les enseignants déplacés de façon permanente par des enseignants formés qui peuvent fournir une éducation de qualité.

Aide au transport et accompagnement protecteur

Plusieurs pays ont mis en place des mesures pour protéger les enseignants contre les attaques ciblées sur le trajet de l'école. Au Pakistan, dans le cadre de la campagne pour amener les enseignantes à retourner à l'école, le gouvernement a fourni des indemnités de voyage afin de permettre

aux enseignantes de payer pour un transport public sûr.⁶⁸ En Palestine, plusieurs programmes d'accompagnement ont été mis en œuvre par des organisations confessionnelles internationales afin de protéger les enseignants et les élèves en Cisjordanie contre le harcèlement par les colons israéliens ainsi que les forces israéliennes aux points de contrôle sur le trajet de l'école. Le Programme œcuménique d'accompagnement en Palestine et Israël (EAPPI)⁶⁹ et Christian Peacemaker Teams (CPT)⁷⁰ fournissent un accompagnement principalement aux élèves, mais les enseignants sont également assistés pour se rendre à l'école. Bien que l'impact de ces programmes n'ait pas été mesuré, les accompagnateurs signalent que les agresseurs sont moins susceptibles de harceler les élèves et les enseignants s'ils savent qu'ils sont surveillés.⁷¹

Analyse de l'aide au transport et de l'accompagnement protecteur : L'aide au transport peut être efficace dans la protection des enseignants sur le trajet de l'école, mais une analyse des risques doit être entreprise pour que les enseignants ou leurs accompagnateurs ne soient pas pris pour cible. Les programmes de Palestine sont uniques parmi les mesures visant à assurer un trajet sans danger vers l'école, du fait qu'ils utilisent des escortes internationales. Les escortes indiquent que bien qu'ayant parfois été harcelées par les colons, leur sécurité n'a généralement pas été compromise. Cependant, dans d'autres pays à haut risque, comme la Thaïlande ou le Pakistan, les insurgés ne toléreraient probablement pas la présence d'escortes internationales et la présence d'acteurs internationaux pourrait augmenter le danger pour les enseignants et les élèves.

À prendre en compte pour l'aide au transport et l'accompagnement protecteur :

- S'assurer que les programmes d'accompagnement n'aggravent pas le risque d'attaque contre les équipes qui escortent les enseignants et les élèves.
- Tenir compte de la sécurité des transports publics, notamment les autobus et les taxis, si les enseignants reçoivent des indemnités de déplacement pour assurer leur sécurité sur le trajet de l'école.
- Si des véhicules de transport spéciaux sont prévus pour les enseignants, prendre en considération le risque que les véhicules deviennent la cible d'attaques, et si oui ou non la présence de forces de sécurité armées dans les véhicules diminue ou augmente le risque d'attaque.

Négociation avec les forces armées / groupes armés

Dans plusieurs pays, des négociations avec les agresseurs ont été entreprises pour arrêter les attaques contre le personnel éducatif, les élèves et les écoles. Souvent, ces négociations sont globales : elles sont conçues pour répondre aux attaques contre la communauté de l'école et de l'éducation, notamment les enseignants, dans son ensemble. En Afghanistan, le gouvernement a mené des négociations avec les Talibans ; au Népal⁷² et aux Philippines,⁷³ des dirigeants d'ONG locales et nationales ont négocié avec les groupes armés ; et en République centrafricaine, les négociations entre les agences internationales et les groupes armés ont conduit à un accord avec les rebelles pour créer des espaces neutres dans le but de protéger les enseignants et les élèves.⁷⁴ Les résultats de ces processus ont été variables et ils sont également souvent risqués pour les négociateurs. En cas de succès, les négociations peuvent servir soit à réduire les attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire des écoles à court terme, soit à les empêcher à long terme.

Analyse de la négociation avec les auteurs d'attaques : La négociation avec les agresseurs pourrait être une stratégie

visant à réduire les attaques contre les enseignants si la protection du personnel de l'éducation devient une priorité. Comme illustré par l'exemple de l'Afghanistan, cependant, les négociations peuvent impliquer la nécessité de protections spécifiques pour les différentes composantes du système d'éducation, étant donné que les groupes armés peuvent avoir des règles d'engagement différentes pour les enseignants ou les bâtiments scolaires.

Les négociations peuvent également avoir des répercussions négatives. En Afghanistan, par exemple, les concessions faites par le ministère de l'Éducation ont donné aux Talibans une voix plus forte dans l'éducation dans les zones se trouvant sous leur contrôle. En effet, pour que des négociations puissent réussir, il doit y avoir un consensus sur les termes de l'accord et les types de comportements qui sont ou ne sont pas autorisés. Une conséquence de l'établissement d'un consensus peut être des compromis qui nuisent à l'éducation dans l'avenir.

Les négociations nécessitent souvent l'intervention d'un tiers qui a la confiance de tous les acteurs ou est acceptable par eux. Elles peuvent prendre la forme d'un dialogue direct ou de navette diplomatique, si les parties refusent ou sont incapables de s'engager dans des réunions face à face. Il

EXEMPLE DE CAS :

NÉGOCIATION AVEC LES AUTEURS DES ATTAQUES EN AFGHANISTAN

Depuis fin 2010 ou 2011, le ministère de l'Éducation afghan (MoE) négocie avec les Talibans pour rouvrir les écoles dans les zones sous contrôle taliban et pour mettre fin aux attaques contre les écoles publiques, les enseignants et les élèves. Ces négociations ont été rendues plus difficiles par la structure organisationnelle divisée des Talibans et des réseaux diversifiés.⁷⁵ De fait, ils contrôlent l'éducation par le biais de commissions semi-autonomes à Peshawar et Quetta, qui pour l'essentiel ne coopèrent pas.⁷⁶ De plus, le MoE et les Talibans ne sont pas encore parvenus à un accord global. Au lieu de cela, la plupart des accords ont un caractère local.⁷⁷ Toutefois, de nombreuses écoles ont été rouvertes, le MoE acceptant des manuels, des programmes et des enseignants ayant reçu l'approbation des Talibans, ainsi que l'enseignement non mixte et l'éducation des filles s'arrêtant à la sixième année de scolarité.⁷⁸ Cependant, selon le chargé de la commission de l'éducation de Peshawar, bien que les Talibans aient interdit officiellement les attaques contre les écoles,⁷⁹ ils autorisent toujours les attaques contre l'éducation et les élèves.⁸⁰ De fait, si une école ne se conforme pas aux règles des Talibans, ceux-ci peuvent ordonner la fermeture de l'école. Si l'école ne ferme pas, les Talibans peuvent attaquer le personnel éducatif.⁸¹ La mesure dans laquelle les négociations entre le MoE et les Talibans ont réduit les attaques contre l'éducation n'est pas claire. Les attaques contre les élèves, les enseignants et les écoles se poursuivent, et le MoE ainsi que les Talibans se refusent largement à assumer la responsabilité des incendies d'écoles.⁸²



existe des risques, en particulier si les négociations ont lieu au niveau local, car les agresseurs doivent accepter de participer de bonne foi, et cela implique des dangers pour la sécurité des tiers ainsi que pour les participants dans tout type de processus de négociation.⁸³

Les accords exigent également un certain mécanisme d'application ou de contrôle accepté par les parties. Celles-ci doivent également avoir la motivation suffisante pour adhérer à des accords et d'autres acteurs doivent être prêts à prendre des mesures correctives si les parties ne respectent pas les termes des accords.

Un professeur de mathématiques se tient devant un tableau dans la salle de classe d'une école d'Emam Saheb, dans la province de Kunduz, dans le nord de l'Afghanistan, 18 avril 2009.

© 2009 Reuters/Kai Pfaffenbach

À prendre en compte dans l'éducation et la négociation avec les forces armées / groupes armés :

- Négocier avec les auteurs d'attaques au niveau local pour protéger les enseignants peut être efficace, s'il est sans danger de le faire.
- Des négociations au niveau national peuvent être entreprises entre les gouvernements et les agresseurs afin de renforcer les accords au niveau local.
- Une évaluation des risques doit être effectuée avant d'entreprendre des négociations, en particulier si les membres de la communauté sont impliqués, pour protéger les enseignants et les populations civiles. La sécurité doit être assurée pour les parties chargées des rôles d'éducation et de négociation.
- Les accords de négociation devraient comporter des clauses tenant compte de la façon de protéger les différentes parties du système de l'éducation de façon spécifique, notamment les enseignants.
- Un mécanisme d'application et les conséquences en cas de non respect devraient être incorporés aux accords négociés.
- Les répercussions négatives potentielles des accords, par exemple sur la qualité de l'éducation, devraient être examinées.

Planification de situations de crise et réduction des risques

Plusieurs pays ont développé des approches de gestion de crise concernant la protection des enseignants et des élèves, sur la base du concept de Réduction des risques de catastrophes (RRC). La RRC est une approche systématique, souvent utilisée dans la planification en matière de catastrophes naturelles, visant à identifier les risques potentiels et élaborer des stratégies pour les atténuer ainsi que leurs impacts. En Palestine, l'UNESCO a formé des directeurs d'école, des agents de district et du personnel scolaire à Gaza pour protéger les écoles et le personnel contre les attaques militaires près de la « zone tampon » avec Israël. Le programme a également été mis en œuvre dans certaines parties de la Cisjordanie. Il comprend l'élaboration de plans de préparation des écoles, des mesures d'évacuation et des systèmes d'alerte précoce utilisant la technologie de SMS, qui permet des communications multilatérales entre l'administration de l'école, les comités de sécurité des écoles et les familles afin de fournir des avertissements de sécurité. Grâce au système de SMS, les chefs d'établissement scolaires fournissent également des informations sur la façon de poursuivre les études à la maison en cas de conditions qui sont dangereuses pour que le personnel et les élèves se rendent à l'école. En Colombie, le gouvernement a mis en

place des comités spéciaux afin d'évaluer les risques pour les enseignants et fournir des stratégies pour leur protection, notamment des téléphones radio, des téléphones portables, des gilets pare-balles et des billets nationaux et internationaux de voyage pour protéger les enseignants.⁸⁴

Analyse de la planification de crise et de la réduction des risques de catastrophes : Alors que les programmes de planification de crise et de gestion des risques peuvent réduire les attaques, ils peuvent ne pas être efficaces en raison de failles dans la mise en œuvre ou de méfiance à l'égard du gouvernement, si celui-ci est impliqué. Dans le cas de la Colombie, les responsables du syndicat des enseignants Federación Colombiana de Educadores (FECODE) ont déclaré que, bien que les mécanismes de crise mis en place aient été bénéfiques, il existe un manque de confiance entre les syndicats d'enseignants et le gouvernement et du scepticisme quant à l'efficacité de ces mesures pour protéger les enseignants. En outre, les comités chargés de mettre en œuvre les mesures ne fonctionnent pas dans de nombreuses régions. Il existe également une préoccupation persistante que les racines profondes de la violence

contre les enseignants doivent être abordées — ce que la planification de crise ne peut pas faire.⁸⁵

À prendre en compte lors de la mise en œuvre de la planification de crise et de la réduction des risques :

- Veiller à ce que les plans de préparation à l'échelle de l'école impliquent les administrateurs, les enseignants, les élèves et les parents, et que les plans donnent lieu à des exercices à intervalles réguliers.
- Si un Cluster Éducation ou un Groupe de travail existe, assurer la coordination avec le ministère de l'Éducation dans la planification de crise et le soutien du Cluster pour renforcer les plans scolaires et du système.
- Veiller à ce que si la technologie est utilisée, des techniciens qualifiés l'entretiennent afin d'éviter une défaillance du matériel.
- Clarifier les rôles et les responsabilités des parties et créer la confiance pour s'assurer que les plans soient mis en œuvre comme prévu.

Surveillance et communication de l'information

La surveillance et la signalisation des attaques contre les enseignants est un outil important pour prévenir les attaques ; et avoir des preuves documentées des attaques est une première étape importante dans le développement de mesures de protection et un avancement en direction de l'obligation de rendre des comptes.⁸⁶ Les attaques contre les enseignants ont été bien documentées dans certains pays comme la Colombie et le Zimbabwe, où les enseignants et les organisations de défense des droits humains ont fait preuve de vigilance dans la collecte de données. Cependant, dans d'autres pays, le manque de capacité, les problèmes de sécurité, ou l'absence de volonté politique, en particulier si le gouvernement a été impliqué dans des attaques,⁸⁷ ont limité les efforts pour surveiller les attaques.

Le Mécanisme de surveillance et de communication de l'information de l'ONU (MRM) sur les Violations graves contre les enfants dans les situations de conflit armé a été créé en 2005 par la Résolution 1612 du Conseil de sécurité afin de mettre fin à six violations graves : le recrutement ou l'utilisation d'enfants par des forces armées ou des groupes armés ; le meurtre ou la mutilation d'enfants ; le viol et autres violences sexuelles graves contre les enfants ; les attaques contre les écoles et les hôpitaux ; le refus d'accès humanitaire aux enfants ; et l'enlèvement d'enfants. Chaque année, le Secrétaire général de l'ONU présente un rapport au Conseil de sécurité de l'ONU sur les enfants et les conflits armés qui comprend dans ses annexes une liste nominative des parties au conflit ayant commis une ou plusieurs des quatre violations « de déclenchement ».⁸⁸ Un des développements les plus importants au cours des cinq dernières années a été l'adoption de la Résolution 1998 du Conseil de sécurité de l'ONU en juillet 2011, qui a fait des attaques contre les écoles et les hôpitaux une de ces violations de déclenchement.⁸⁹

Cependant, la documentation de ces violations à l'encontre des enseignants de façon systématique et fiable présente souvent des défis. Par exemple, les acteurs du secteur de l'éducation en Côte d'Ivoire ont observé que si les attaques peuvent être rapportées dans les médias, elles sont souvent difficiles à vérifier. Les parties prenantes aux Philippines font état des risques liés à la documentation et la confirmation des attaques contre les enseignants, notamment la peur de représailles.⁹⁰

EXEMPLE DE CAS :

SURVEILLANCE DES ATTAQUES CONTRE LES ENSEIGNANTS : ZIMBABWE

Le Syndicat progressiste des enseignants du Zimbabwe (PTUZ) a documenté les attaques contre les enseignants pendant et après l'élection contestée de 2008 par le biais d'une enquête nationale. Le PTUZ a présenté les éléments de preuve au Parlement afin de plaider en faveur de la protection des écoles comme zones exemptes de politique. Le PTUZ a également soumis 22 cas de violations des droits humains des enseignants devant les tribunaux. Le PTUZ a travaillé avec l'organisation norvégienne de plaidoyer des enseignants et des étudiants Students' and Academics' International Assistance Fund (SAIH) de façon à attirer l'attention internationale sur les violences liées aux élections, en apportant les rapports documentant les violations des droits humains aux réunions avec les ministères norvégien et zimbabwéen, et a beaucoup œuvré avec les médias à la fois zimbabwéens et norvégiens.⁹¹ Lors des élections au Zimbabwe de 2013, moins d'attaques contre les enseignants ont été documentées, mais il n'a pas été établi si cela a été le résultat de l'activisme du PTUZ, des sanctions internationales imposées au Zimbabwe par les États-Unis, l'UE et d'autres pays, ou bien d'autres facteurs.

Analyse de la surveillance et de la communication de l'information : La collecte de données sur les attaques contre les enseignants a été difficile, mais certaines méthodes qui se sont avérées efficaces comprennent l'obtention de la participation de directeurs d'école, d'enseignants, de comités de gestion des écoles et de membres de la communauté pour surveiller et signaler les attaques contre les enseignants et l'enseignement en général. Les praticiens de l'éducation en Côte d'Ivoire suggèrent d'établir une meilleure collaboration avec les acteurs de la protection de l'enfant, car ils peuvent avoir des mécanismes plus solides pour la communication de l'information par le biais de groupes communautaires, notamment des procédures de gestion de cas.⁹²

En outre, il y a eu un manque de clarté sur les incidents à signaler et sur un processus acceptable pour signaler les attaques contre les enseignants aux niveaux plus élevés du système. Des questions ont également été soulevées au sujet des motifs des attaques et si oui ou non des personnes ont été ciblées en tant qu'enseignants ou membres d'autres groupes ou communautés, ce qui rend difficile la décision des incidents à documenter. La surveillance et la communication de l'information au sujet des attaques contre les enseignants peuvent également avoir des conséquences négatives, en fonction de la personne ou de l'organisme à qui l'information

est rapportée. Par exemple, lorsque le PTUZ au Zimbabwe a initialement signalé des attaques contre les enseignants au ministère de l'Éducation afin de solliciter l'appui des agents d'application de la loi, il y eu un retour de bâton de la part du gouvernement, notamment des arrestations et de nouvelles attaques commises par des partisans du Zimbabwe African National Union-Patriotic Front (ZANU-PF).⁹³

À prendre en compte en matière de surveillance et de communication de l'information :

- Les organisations de l'éducation et de défense des droits humains qui recueillent des données sur les attaques contre les enseignants, indépendamment du fait de savoir si les pays dans lesquels elles travaillent sont tenus ou non de rendre compte à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés (SRSG-CAAC), peuvent soumettre des rapports volontaires.
- Les organisations qui mettent en place des mécanismes de signalisation devraient se demander si le gouvernement est impliqué dans les attaques, pour déterminer où envoyer leurs rapports.
- Dans les pays où se trouvent des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, il se peut qu'il y ait des observateurs des droits humains et un agent de protection de l'enfance. Ces observateurs devraient être impliqués dans les rapports sur les attaques contre l'éducation en général, et rappelés à signaler les attaques contre le personnel de l'éducation en particulier.⁹⁴
- Les acteurs des secteurs de l'éducation et de la protection devraient participer et collaborer aux rapports sur les attaques contre les enseignants.⁹⁵
- Les travailleurs de l'éducation et de la protection devraient être formés sur les données à recueillir pour assurer la cohérence et sur les méthodes à utiliser pour assurer la fiabilité.⁹⁶
- Les travailleurs de l'éducation et de la protection devraient être formés sur les risques d'éthique et de sécurité impliqués dans la collecte de données.
- Une plus grande collaboration entre les secteurs de l'éducation et de la protection de l'enfance peut entraîner une meilleure collecte de données.

Plaidoyer national et international

Des initiatives de plaidoyer ont eu lieu aux niveaux local, national et international pour protéger les enseignants et l'éducation en général contre les attaques ciblées. Le plaidoyer peut être à la fois une mesure de protection à court

terme et une stratégie à long terme pour prévenir de futures attaques et faire en sorte que les agresseurs soient tenus de rendre des comptes. Au niveau local, les citoyens et les ONG de pays tels que le Népal, le Pakistan et l'Afghanistan se sont engagés dans des activités de plaidoyer pour obtenir le soutien de la communauté afin d'empêcher les attaques contre les enseignants et l'éducation. Au Pakistan, après que

les Talibans aient contraint les écoles de filles à fermer dans la vallée de Swat, les citoyens et les organisations à travers le Pakistan ont recueilli plus de 40 000 signatures pour protester contre les attaques et demander aux dirigeants civils et militaires au niveau fédéral et provincial de rouvrir les écoles, assurer la protection des enfants et rétablir la paix dans la vallée de Swat. Un accord de paix a été signé le 16 février 2009 et a partiellement atteint ces objectifs.⁹⁷ Toutefois, la mesure dans laquelle les activités de plaidoyer ont influencé ce résultat n'est pas claire. Au Népal, une coalition de plus de 30 ONG a lancé une campagne nationale, les Enfants comme « zones de paix » (CZoP), qui est devenue un mouvement à long terme impliquant les enseignants, les clubs de jeunes et les défenseurs de droits humains. La CZoP a mené des marches, des rassemblements, des campagnes médiatiques et de lobbying pour transmettre son message que la protection de l'éducation doit être un élément essentiel de tout parti politique qui aspire à diriger le pays.⁹⁸ La CZoP a également travaillé avec l'association des journalistes népalais afin de veiller à ce que les attaques soient rendues publiques dans les journaux locaux et nationaux, dans le but d'exposer les violations et d'empêcher que d'autres ne se produisent.

En plus des communautés et des ONG, les entités gouvernementales peuvent également s'engager dans des activités de plaidoyer avec d'autres organismes gouvernementaux pour prévenir les attaques contre les enseignants et les écoles. En Thaïlande, le ministère de l'Éducation a plaidé contre l'occupation d'écoles par l'armée dans le sud de la Thaïlande.⁹⁹ Aux Philippines, pour protéger les enseignants travaillant dans les bureaux de vote lors des élections, le Département de l'Éducation (DepEd) de la région

autonome dans le Mindanao musulman (ARMM) a plaidé pour une modification du code électoral national afin de soulager les enseignants de leurs obligations de travail dans les bureaux de vote pour éviter le harcèlement. En Thaïlande, l'armée aurait ordonné aux forces de sécurité de cesser d'utiliser les écoles comme casernes.¹⁰⁰ Cependant, les efforts de

plaidoyer aux Philippines ont échoué en raison de l'opposition de la commission nationale des élections.¹⁰¹

L'organisation internationale la plus active à conduire un plaidoyer au nom des enseignants qui ont été ciblés pour des motifs politiques est l'Internationale de l'éducation (IE), une fédération de 400 associations et syndicats d'enseignants d'environ 170 pays et territoires, représentant 30 millions d'enseignants et institutions. En mars 2013, l'IE a lancé une campagne internationale avec l'Envoyé spécial des Nations Unies pour l'Éducation mondiale dans le but de faire pression sur les autorités pakistanaises afin de renforcer les mesures de protection pour les enseignants. L'IE a fait circuler une pétition en ligne pour ses membres après l'assassinat de l'enseignante pakistanaise Shahnaz Nazli et, en avril 2013, a fait connaître la création d'un Fonds de bourses d'études pour honorer sa mémoire ainsi que celle d'autres enseignants pakistanais qui ont perdu leur vie dans l'exercice de leurs responsabilités professionnelles. L'IE émet également des résolutions plaçant pour le respect des droits humains des enseignants dans les pays où ils sont la cible d'attaques, notamment la Colombie, la Corée, Fidji, l'Iran, le Myanmar, le Népal, les Philippines, la Turquie et le Zimbabwe.¹⁰² En 2009,

l'IE a publié une déclaration sur « Les écoles comme des sanctuaires sûrs » qui protestait contre les attaques ciblées contre les enseignants et créait un Fonds de solidarité pour aider les organisations affiliées dont les membres ont été menacés par des attaques, la guerre ou d'autres situations mettant la vie en danger.¹⁰³ Les syndicats d'enseignants affiliés à l'IE, comme le PTUZ au Zimbabwe, reçoivent de l'aide pour faire connaître les violations de droits humains des enseignants dans les pays touchés.

En plus de l'IE, le Norwegian Students' and Academics' International Assistance Fund (SAIH), est un autre organisme qui soutient les enseignants, en plus des élèves et des universitaires, en Colombie, au Zimbabwe et dans d'autres pays où les enseignants font l'objet d'attaques, à travers le travail de plaidoyer ainsi que le soutien direct.¹⁰⁴ En outre, l'organisation Teacher Solidarity fonctionne par voie électronique comme un site indépendant qui fournit des informations sur les attaques contre les enseignants « qui se battent pour défendre l'éducation publique et démocratique. » Elle fournit une plateforme aux organisations d'enseignants à travers le monde pour lancer des appels à la solidarité d'autres organisations d'enseignants, dans le but de soutenir les efforts pour

EXEMPLE DE CAS:

PLAIDOYER INTERNATIONAL : L'INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION AU NOM DES ENSEIGNANTS DU BAHREÏN

L'Internationale de l'Éducation (IE) a lancé un appel urgent sur son site Internet en 2011, après la répression dirigée contre les enseignants et les membres des syndicats d'enseignants pour leur participation au mouvement pro-démocratie. Le gouvernement du Bahreïn a dissout l'Association des enseignants du Bahreïn (BTA) et a utilisé le harcèlement et l'intimidation, notamment la suspension des salaires, des licenciements massifs, ainsi que des arrestations et des détentions arbitraires, selon des rapports ; il y a également eu des allégations de torture. L'IE a demandé que ses organisations membres écrivent des lettres de protestation aux autorités du Bahreïn pour 1) libérer immédiatement les dirigeants syndicaux Jalila al Salman et Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb ; 2) les protéger contre les mauvais traitements ; 3) mettre en place une enquête indépendante sur les rapports de mauvais traitements à l'encontre de Jalila al Salman et traduire les responsables en justice ; 4) réintégrer les enseignants licenciés et les élèves expulsés, ainsi que leurs salaires et leurs bourses ; 5) respecter les droits et les libertés fondamentaux des enseignants, des élèves et des militants syndicaux conformément aux normes internationales ; et 6) s'engager dans un dialogue respectueux pour parvenir à une transition pacifique vers la démocratie et à un règlement équitable pour les revendications légitimes du peuple bahreïni. À la suite de cet appel, des messages de 18 des organisations d'enseignants membres de l'IE du Cambodge, du Canada, du Chili, du Danemark, de Hong Kong, de Malaisie, de Malte, du Maroc, des Pays-Bas, de la Chypre du Nord, de Norvège, d'Afrique du Sud, d'Espagne, de Suède, de Taiwan, de Tunisie, de Turquie, du Royaume-Uni et des États-Unis, ainsi que plus de 3 200 messages en ligne ont été envoyés au gouvernement du Bahreïn. L'IE a également recueilli des preuves de torture présumée de syndicalistes enseignants en détention et a transmis ces allégations au Rapporteur spécial de l'ONU sur la torture. L'IE a envoyé une lettre de protestation au Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits à la liberté de réunion et d'association pacifiques. L'impact précis des efforts de l'IE sur les résultats des procès n'est pas clair. En octobre 2012, une cour d'appel a confirmé le verdict de culpabilité contre les dirigeants de la BTA Mahdi Abu Dheeb et Jalila al Salman, mais a réduit leurs peines. Jalila al Salman a été libérée après avoir purgé six mois de prison. Toutefois, en février 2013, Jalila al Salman a reçu une lettre de licenciement quelques jours après avoir parlé publiquement des violations de droits humains au Bahreïn lors d'une réunion à Washington.¹⁰⁶

libérer des prisonniers ou mettre fin aux attaques et à la répression contre les enseignants et les syndicats d'enseignants. De plus, ce plaidoyer ne se limite pas à des contextes de conflit armé, mais aborde un large éventail de griefs politiques et syndicaux de la part des organisations d'enseignants du monde entier.¹⁰⁵

En outre, des campagnes de solidarité internationales menées par des organisations d'enseignants et de droits humains nationales et internationales au nom des enseignants qui ont été victimes d'attaques et de violations de droits peuvent faire une différence. Une campagne a été menée avec l'aide de tous les syndicats d'enseignants du Royaume-Uni au nom de deux enseignants colombiens qui ont été emprisonnés pour activités syndicales. Raquel Castro et Samuel Morales, des militants du syndicat des enseignants, ont été libérés en 2007, après que des centaines de membres de syndicats d'enseignants aient écrit au gouvernement colombien et manifesté devant l'Ambassade de la Colombie à Londres.¹⁰⁷ La British National Association of Schoolmasters Union of Women Teachers a attribué leur libération aux actions de plaidoyer menées par les syndicats des enseignants. D'autres organisations internationales, telles que Watchlist on Children and Armed Conflict, Human Rights Watch, Amnesty International, Save the Children et la Coalition mondiale pour protéger l'éducation contre les attaques, en plus des agences des Nations Unies telles que l'UNICEF, le HCR et l'UNESCO, plaident contre les attaques ciblant les enseignants par le biais de campagnes, de rapports, des médias et de plaidoyer direct auprès des gouvernements dans le but de changer les lois et de mettre en œuvre des politiques susceptibles de protéger l'éducation contre les attaques.

Analyse du plaidoyer au niveau national et international : Des campagnes nationales de plaidoyer fortes, comme la coalition de la société civile au Népal, ont abouti à un consensus national sur les écoles comme des refuges sûrs pour les enseignants et les élèves. Toutefois, dans certains pays, comme le Bahreïn, la Colombie, la Turquie et le Zimbabwe, le plaidoyer de la part des organisations et des syndicats d'enseignants est considéré avec suspicion par les gouvernements non seulement pour leur soutien aux droits des enseignants, mais également pour leurs opinions et affiliations politiques présumées. Agissant comme une force pour l'activisme social, le plaidoyer des syndicats d'enseignants est considéré comme une remise en cause du statu quo du gouvernement.¹⁰⁸ Dans ces cas, les demandes d'assistance émanant d'organisations internationales d'enseignants et de droits humains ont peut-être été plus efficaces pour attirer l'attention internationale sur les attaques contre les enseignants dans le contexte d'un conflit politique et de l'insécurité.





Des membres du syndicat des enseignants et des partisans de l'opposition se heurtent à la police anti-émeute lors d'une manifestation contre une tentative du gouvernement visant à adopter une nouvelle loi sur l'éducation par le biais du parlement à Ankara, 28 mars 2012. Les partis laïques soutiennent que le projet de loi vise à favoriser la scolarisation islamique.

© 2012 REUTERS/Stringer

À prendre en compte dans la conduite du plaidoyer national et international :

- Le plaidoyer peut faire prendre conscience de l'ampleur et des impacts des attaques contre le personnel de l'éducation pour aider à protéger les enseignants, améliorer leur sécurité et réduire l'impunité pour les auteurs des attaques.
- Les éléments clés de campagnes de sensibilisation comprennent l'identification des objectifs, des publics cibles et des messages, et la collecte de données pour les soutenir. Les messages de plaidoyer devraient être adaptés au public et aux événements spécifiques de la campagne.¹⁰⁹
- Former des partenariats et des coalitions avec des organisations aux niveaux local, national et international peut amplifier les messages de plaidoyer pour défendre la protection, la prévention et l'obligation de rendre des comptes. En outre, ces partenariats peuvent être bénéfiques si le plaidoyer à l'échelle nationale est jugé trop risqué.
- Les syndicats et les associations d'enseignants peuvent jouer un rôle important dans le plaidoyer pour la protection et empêcher que les enseignants soient victimes d'attaques ciblées dans de nombreux pays.
- Encourager les médias à rendre compte des attaques contre l'éducation aux niveaux local, national et international peut contribuer à une sensibilisation et une responsabilisation plus grandes.

Mesures juridiques de responsabilisation pour mettre fin à l'impunité

Les attaques contre les enseignants peuvent violer le droit humanitaire international et le droit pénal national, et certains procès ont été intentés contre les auteurs des attaques à la suite d'efforts de plaidoyer cherchant à obtenir qu'ils soient traduits en justice devant les tribunaux nationaux ou d'autres tribunaux internationaux. Les syndicats d'enseignants et les groupes de défense des droits humains ont poursuivi les criminels devant les tribunaux ou d'autres instances pour attaques contre des enseignants en Colombie et au Zimbabwe, obtenant quelques succès en Colombie.¹¹⁰

EXEMPLE DE CAS:

REDDITION DE COMPTES POUR ATTAQUES CONTRE LE PERSONNEL DE L'ÉDUCATION : COLOMBIE

Dans un effort pour obtenir que les agresseurs rendent des comptes pour les violations commises à l'encontre des enseignants, la FECODE, le syndicat des enseignants colombiens, a mis en place des commissions de droits humains dans chacun de ses syndicats affiliés afin de créer le Réseau national de droits humains. Les commissions représentent les enseignants menacés ou déplacés, coordonnent le plaidoyer auprès des organisations nationales et internationales et gèrent une base de données sur les violations. En 2004, la FECODE a développé un Programme de formation de droits humains pour les enseignants et les militants avec l'aide de l'Internationale de l'Éducation et de la National Education Association (États-Unis). Le programme vise à fournir aux enseignants les compétences nécessaires pour défendre leurs droits devant les tribunaux colombiens et la Cour interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des États américains. La qualité du travail accompli a été mitigée en raison du manque de ressources et du manque de volonté de certains affiliés quant à entreprendre des activités liées aux droits humains.¹¹¹ La Cour interaméricaine des droits de l'homme peut sanctionner les gouvernements plutôt que les individus pour défaut de protéger les droits humains des enseignants. La FECODE a porté plusieurs affaires devant ce tribunal, notamment les meurtres du leader syndical Isidro Caballero et d'un autre enseignant. En 1992, le tribunal a jugé que l'armée colombienne était responsable des meurtres et celle-ci a été condamnée à verser un dédommagement aux familles. Malgré l'importance de cette décision, les droits humains des enseignants continuent d'être violés.¹¹²

Analyse des mesures de lutte contre l'impunité : Traduire les responsables d'attaques contre les enseignants en justice a souvent été difficile. Il y a eu des poursuites couronnées de succès par exemple en Colombie, et les dirigeants des syndicats d'enseignants impliqués dans ces affaires ont souligné que la coordination avec les organisations internationales, telles que le Haut Commissariat pour les droits de l'homme des Nations Unies et l'Organisation internationale du travail, peut aider à renforcer la lutte contre l'impunité.¹¹³

À prendre en compte dans les mesures de responsabilisation pour mettre fin à l'impunité :

- Les États devraient systématiquement mener des enquêtes et, le cas échéant, des poursuites contre les individus impliqués pour avoir ordonné, participé, ou portant la responsabilité de commandement, pour la série de violations du droit international que constituent les attaques contre l'éducation, notamment les attaques contre les enseignants.
- Les tribunaux régionaux et internationaux devraient accorder une attention particulière à la série de violations que constituent les attaques contre l'éducation, notamment les attaques contre les enseignants.
- Les mécanismes de justice informelle et transitionnelle, tels que les commissions d'enquête et les commissions vérité et réconciliation, devraient reconnaître et aborder concrètement les attaques contre l'éducation.

Législation et politiques nationales

Dans plusieurs pays, des tentatives ont été faites pour promulguer des lois et des politiques qui protègent les enseignants, directement ou indirectement, contre les attaques. Depuis que des violences électorales contre le personnel de l'éducation ont eu lieu en Afghanistan et aux Philippines, il y a eu des tentatives pour modifier la législation et la politique en ce qui concerne l'utilisation des enseignants et des écoles pendant les élections. Ces efforts ont rencontré un certain succès. En octobre 2013, lors des élections locales aux Philippines, les enseignants ont été autorisés à refuser de servir en tant qu'employés des bureaux de vote. Ceux qui l'ont fait ont été remplacés par des membres de la Police nationale des Philippines (voir étude de cas des Philippines ci-dessous pour plus de

détails). Cependant, en Afghanistan, les bureaux de vote sont encore installés dans des écoles.¹¹⁴ Au Népal, en 2011, le ministère népalais de l'Éducation a émis une directive proclamant les écoles comme zones de paix, après des années de plaidoyer mené par les ONG et la société civile.

Analyse des politiques et des lois nationales : Il y a seulement une poignée d'exemples de tentatives de législations et de politiques adoptées par les gouvernements conçues spécifiquement pour la protection du personnel de l'éducation. De plus, il existe peu de données sur l'efficacité de ces efforts. De plus amples informations sont nécessaires sur les tentatives qui ont été entreprises en matière de lois et de politiques de protection dans les pays touchés, le rôle du plaidoyer et les défis rencontrés non seulement lors de la promulgation des politiques, mais également dans la pratique.

À prendre en compte concernant la législation et les politiques nationales :

- Les États devraient veiller à ce que leur législation nationale criminalise tous les éléments des attaques contre l'éducation, notamment les attaques contre les enseignants, en conformité avec le droit international humanitaire et des droits humains.
- Le cas échéant et lorsque cela ne présente pas de risques importants, les acteurs du secteur de l'éducation, notamment les organisations d'enseignants et les organisations de défense des droits humains, devraient plaider auprès des gouvernements afin que ceux-ci criminalisent tous les éléments des attaques contre l'éducation, notamment les attaques contre les enseignants, dans leur législation nationale.
- Le cas échéant, notamment lorsque le plaidoyer est considéré comme risqué, les acteurs du secteur de l'éducation, notamment les organisations d'enseignants et les organisations de défense des droits humains, devraient envisager de solliciter l'assistance d'organisations internationales en matière de plaidoyer pour une législation visant à protéger l'éducation et les enseignants.

Programmation sensible aux conflits, planification et politique du secteur de l'éducation

Dans certains cas, le contenu, la structure et la prestation de l'éducation peuvent effectivement susciter des conflits violents et des attaques contre le personnel de l'éducation.¹¹⁵ Au cours des dernières années, un certain nombre d'acteurs de l'éducation internationale, dont l'UNESCO, l'UNICEF et l'Inter-Agency Network for Education in Emergencies (INEE) ont souligné la nécessité pour les gouvernements et les acteurs du secteur de l'éducation de répondre aux dynamiques sous-jacentes des conflits dans leur programmation et leur politique de l'éducation. Les pratiques et les politiques éducatives devraient être évaluées en fonction de leur potentiel à augmenter le risque de conflit et d'attaques contre le personnel de l'éducation.¹¹⁶ En Afghanistan ainsi qu'en Thaïlande (voir ci-dessus et dans l'encadré), les réformes des programmes ont été destinées à traiter les déclencheurs d'attaques contre l'éducation, notamment contre les enseignants.

Analyse des politiques sensibles aux conflits : Certaines politiques sensibles aux conflits mises en œuvre pour répondre aux attaques peuvent soulever des préoccupations de la part d'autres parties prenantes que la qualité de l'éducation et l'accès pourraient être compromis, comme dans le cas des révisions de programme en Afghanistan pour répondre aux griefs des Talibans. Des accords tels que ceux de l'Afghanistan peuvent servir de solutions à court terme pour réduire les attaques, mais peuvent impliquer des compromis à long terme. En Thaïlande, il n'existe aucune étude à ce jour qui mesure le niveau des attaques contre les enseignants avant et après la mise en œuvre du programme bilingue ; bien que des entretiens avec des membres de la communauté, filmés par l'Université de Mahidol, démontrent une réponse favorable au programme.¹¹⁹ Étant donné que l'utilisation des outils d'analyse des conflits pour la prise de décisions collaboratives à long terme dans la politique de l'éducation entre parties prenantes adverses est si récente, les investissements dans la mise en œuvre et l'évaluation de ces processus doivent être pris en charge par les gouvernements et d'autres agences.

EXEMPLE DE CAS:

RÉFORME DE PROGRAMME SENSIBLE AUX CONFLITS EN THAÏLANDE¹¹⁷

Dans les quatre provinces du sud de la Thaïlande, où la langue d'enseignement est le thaï, la population musulmane appartenant à l'ethnie malaise s'est opposée à l'imposition de la langue, de la culture et de l'histoire thaïe dans le système d'éducation. C'est l'une des nombreuses raisons pour lesquelles les insurgés ont pris pour cible les enseignants bouddhistes thaïlandais. L'université de Mahidol a lancé un programme pilote « sixième année » pluriannuel impliquant des recherches d'action destinées à aider les locuteurs patani-malais à conserver leur langue et leur identité malaises au niveau local et à obtenir une identité thaïlandaise au niveau national. Le patani-malais est utilisé comme moyen d'instruction dès la première année de l'enseignement primaire, de sorte que les enfants acquièrent les compétences nécessaires de manière à écouter, parler, lire et écrire dans leur langue maternelle, avant d'apprendre le thaï. Des études patani-malaises, dans lesquelles la langue patani-malaise est la principale composante, sont également enseignées tout au long de l'école primaire.¹¹⁸ Les membres de la communauté ont été engagés dans le développement de matériel de lecture pour le programme pilote axé sur la culture et les traditions musulmanes malaises. Le bureau de pays de l'UNICEF en Thaïlande a apporté son soutien à ce programme et a encouragé le ministère de l'Éducation à en faire une partie intégrante de la politique nationale du gouvernement.

À prendre en compte dans la programmation et la politique sensibles aux conflits :

- Les ministères de l'Éducation ainsi que d'autres acteurs de l'éducation, notamment les représentants de communautés marginalisées, doivent s'engager dans une analyse de conflit du secteur de l'éducation afin d'évaluer la mesure dans laquelle le contenu et la prestation d'éducation ont contribué aux hostilités.
- Un investissement dans les processus de réforme des programmes scolaires sensible aux conflits et de conception de programmes de l'éducation liés aux résultats de l'analyse des conflits de l'éducation peut être bénéfique.
- Pour les agences de l'ONU et les ONG, le développement de programmes avec une vision sensible aux conflits et soutenant le gouvernement dans la programmation sensible aux conflits est essentiel.
- En accord avec le Rapport mondial de suivi de l'UNESCO de 2011, les gouvernements devraient *« privilégier le développement de systèmes éducatifs inclusifs, en étayant les politiques relatives aux langues, aux programmes scolaires et à la décentralisation sur une évaluation de l'impact que peuvent avoir des ressentiments anciens. »*¹²⁰
- Des recherches devraient être menées sur l'impact des réformes des programmes et des politiques dans le but d'évaluer l'impact sur le personnel de l'éducation.

Résumé

Les mesures décrites dans cet examen, à la fois pour protéger le personnel de l'éducation en particulier, ou bien dans le cadre de la protection de l'éducation en général, ont eu des degrés d'efficacité variables, mais une grande partie de la documentation est basée sur des cas isolés et des preuves anecdotiques.¹²¹ Il existe une documentation étayant l'efficacité de plusieurs mesures dans différents pays. L'utilisation des négociations semble avoir réduit les attaques en Afghanistan, au Népal et aux Philippines, mais des preuves de réduction des attaques d'enseignants par opposition aux attaques contre l'éducation dans son ensemble n'ont pas été démontrées. La participation de la communauté dans la protection des enseignants semble être la plus réussie en Afghanistan, si l'on s'appuie sur les perceptions de leur efficacité¹²² par la communauté, et des entretiens avec les dirigeants communautaires des Philippines indiquent également que la participation de la communauté peut être efficace.¹²³ Une des mesures les plus novatrices mises en œuvre pour protéger les enseignants contre les attaques pendant les élections a été développée aux Philippines et est décrite dans l'étude de cas qui suit. Davantage de recherches doivent être menées sur l'efficacité des mesures et leur applicabilité à d'autres contextes nationaux.



L'enseignante philippine musulmane Anisa Omar (à gauche) accueille ses élèves lors de la première journée de cours à l'école primaire Datu Piang Gumbay centrale, dans la province méridionale de Maguindanao, 10 juin 2008. Vingt-et-un millions d'enfants philippins sont retournés en masse à l'école au cours de la première journée de classe à l'échelle nationale. La semaine précédente a vu sept jours de combats entre un groupe de rebelles musulmans appartenant au Front séparatiste islamique de libération moro (MILF).

© 2008 MARK NAVALES/AFP/Getty Images



3. ÉTUDE DE CAS : LES PHILIPPINES

Les Philippines ont été sélectionnées pour une analyse plus détaillée car elles fournissent de bons exemples d'une série de mesures prises pas des acteurs divers afin de protéger les enseignants, et les leçons tirées pourraient servir de modèle à d'autres pays faisant face à des défis similaires. Parmi les mesures mentionnées plus haut, le cas des Philippines donne des exemples de relocalisation et de transfert des professeurs, de négociation avec les groupes armés, de surveillance et communication de l'information, et de plaidoyer national ainsi que de législation et politiques nationales. Les détails de ces mesures, dont des activités qui ont eu lieu entre 2009 et 2013, sont examinés en portant une attention particulière aux leçons tirées et aux recommandations des personnes les ayant elles-mêmes mises en place. Les informations s'appuient sur une étude documentaire des publications d'organisations et des rapports des médias, sur des recherches de terrain, ainsi que sur 25 entretiens conduits en novembre 2013 auprès du personnel d'organismes internationaux, des organisations de professeurs, des ONG locales et des fonctionnaires du Département de l'Éducation.¹²⁴ Les personnes interrogées ont fourni les recommandations pour la mise en place de mesures de protection présentées dans les encadrés.¹²⁵

Contexte du Conflit

La violence contre les enseignants aux Philippines est liée à deux conflits principaux. Dans une insurrection communiste, touchant les trois régions du pays, la Nouvelle Armée du Peuple (NPA) a pour aspiration de créer un État socialiste. Pendant ce temps, dans le conflit Moro, qui se concentre au sud, le Front de libération islamique Moro (MILF) et les Bangsamoro Islamic Freedom Fighters (BIFF) luttent pour l'autonomie. Ces conflits ont pris pour cible des civils, dont des enseignants, via des attaques à la bombe, des kidnappings et des assassinats. En outre, le Groupe Abou Sayyaf (ASG) est un groupe séparatiste islamique qui a également commencé à être impliqué dans du banditisme et d'autres crimes, dont des enlèvements contre rançon, et il est actif dans des parties du sud des Philippines. Des querelles de clans rivaux et l'activité criminelle à Mindanao dans le sud des Philippines ont également renforcé ces problèmes.¹²⁶ Les hostilités à Mindanao ont été particulièrement intenses depuis 2008,¹²⁷ bien qu'il y ait eu une baisse des hostilités à grande échelle à travers le pays dans son ensemble.¹²⁸ De plus, alors que les pourparlers de paix entre le MILF et le gouvernement ont pris de l'ampleur ces dernières années,¹²⁹ les pourparlers entre la NPA et le gouvernement ont échoué en 2013.¹³⁰

Ampleur, motifs et impact des attaques contre le personnel de l'éducation

Dans ce contexte d'insécurité, il y a eu plusieurs attaques à l'encontre du personnel de l'éducation, pour des raisons variées. Les parties prenantes des Philippines reconnaissent que les enseignants ont rarement été pris pour cible en raison de leur profession. Les membres du personnel de l'éducation ont plutôt été pris pour cible alors qu'ils servaient d'agents électoraux pendant les élections ; pour leur extorquer leurs salaires de fonctionnaires ; harcelés durant l'occupation des écoles par les forces armées et les groupes armés ; et pris dans des tirs croisés pendant les violences. La nature des attaques comprend le harcèlement, les enlèvements, des blessures ou des assassinats. Le personnel d'ONG locales aux Philippines a identifié les impacts suivants des attaques contre les enseignants : détresse psychologique, déplacements, blessures, démission du corps enseignant, et morts. Les attaques ont eu lieu dans tout le pays et tout au long de l'année, avec une augmentation de fréquence pendant les mois proches des élections et dans la zone sud-ouest du pays. Les auteurs d'attaques contre des écoles et du personnel de l'éducation sont notamment le MILF, les Forces armées des Philippines, la NPA, l'ASG et des acteurs non identifiés. Malgré les efforts actuels de suivi de l'information de la part de diverses parties prenantes, le nombre annuel réel d'attaques reste inconnu. Certaines des raisons de ce manque d'informations sont traitées dans la section sur la surveillance et la communication de l'information.

Motifs politiques / liés aux élections : Le vote et les écoles sont étroitement liés aux Philippines. Des personnels de l'éducation publique sont désignés pour être membres du Conseil d'inspecteurs des élections/scrutateurs (préposés aux bureaux de vote), et des écoles sont choisies pour accueillir des bureaux de vote. De plus, dans certaines régions, les maires ou les gouverneurs ont eu le pouvoir de nommer des enseignants, permettant ainsi aux politiques d'influer sur l'affectation des enseignants. Toutes les personnes interrogées ont reconnu que le motif le plus courant d'attaques visant des enseignants était en lien avec les élections. En effet, une personne interrogée a estimé que 90 pour cent des attaques contre le personnel d'éducation étaient liées aux élections. Des membres d'ONG interrogés ont décrit comment des groupes politiques et armés ont attaqué des enseignants avant, pendant et après le jour des élections, lorsque les résultats sont publiés. Étant donné leur participation au processus d'élection et les établissements dans lesquels les votes ont lieu, les enseignants ont été perçus comme des acteurs pouvant manipuler les votes. Comme l'a décrit un employé d'une ONG locale, des candidats et leurs groupes armés ont accusé les enseignants de manipuler les votes ou les ont punis pour ne pas les avoir manipulés comme cela leur avait été demandé.¹³¹ Les tactiques pour attaquer le

personnel de l'éducation durant la période électorale ont comporté : la coercition, l'intimidation, les menaces, la corruption, des blessures et même le meurtre.¹³² Durant l'élection générale de mai 2010, des combattants de la Nouvelle armée du peuple ont tendu une embuscade à un convoi gouvernemental en route vers un bureau de vote dans la province de Compostela Valley, tuant un enseignant qui était inspecteur du conseil des élections. La NPA s'est excusée plus tard pour l'incident dans une déclaration publique.¹³³ Des attaques ont également eu lieu en lien avec les élections de *barangay* (village). En 2010 à Maguindanao, trois mois avant les élections de village d'octobre, un homme armé non identifié a assassiné un principal et un enseignant à l'école primaire de Datu Gumbay.¹³⁴

Motifs militaires : Des enseignants ont été attaqués lorsque des groupes armés ont pris des écoles pour cible ou les ont occupées. Par exemple, en septembre 2013 à Midsayap, dans la province du Cotabato du nord, les BIFF ont pris 20 personnes en otages, dont 13 enseignants de l'école primaire de Malingao. Toutes les personnes ont été relâchées le jour suivant.¹³⁵

L'occupation d'écoles par des groupes armés a également affecté les enseignants et les a soumis au harcèlement. Comme signalé par la SRS-CAAC, le MILF ainsi que l'armée des Philippines ont utilisé les écoles à des fins militaires, avec 28 cas d'utilisation par le gouvernement entre 2009 et 2012.¹³⁶ Les écoles sont occupées pour diverses raisons, notamment : la sécurité, leur localisation stratégique, l'infrastructure, et le programme Oplan Bayanihan, un plan de paix et de sécurité du gouvernement qui comprend des opérations civilo-militaires pour des projets d'amélioration de l'école. Une ONG locale interrogée a expliqué qu'alors que le personnel éducatif a permis l'occupation comme mesure de sécurité, il a également été intimidé, contraint ou menacé pour accepter l'occupation, puisque la résistance pourrait être perçue comme un soutien aux groupes rebelles opposants.

Motifs financiers : De façon croissante l'ASG a utilisé des tactiques d'enlèvement contre rançon et d'extorsion pour générer des ressources financières afin de financer ses activités, comme acheter des armes et du matériel militaire.¹³⁷ Les enseignants d'école publique ont été la cible d'attaques pour raisons financières car ils sont connus pour avoir une source de revenu garanti. Les enlèvements ainsi que la peur de l'enlèvement sont préjudiciables pour les enseignants. Par exemple, en décembre 2010, dans la province de Basilan, des responsables de l'éducation ont ordonné la suspension des cours dans au moins 11 écoles après que les enseignants aient refusé de se présenter à leurs classes à cause de rumeurs selon lesquelles d'autres membres du personnel éducatif seraient enlevés après le rapt d'un directeur d'école élémentaire quelques semaines plus tôt.¹³⁸ Une personne

interrogée des Nations Unies a déclaré que le personnel d'écoles publiques a été pris pour cible pour de l'extorsion car il est connu que ces fonctionnaires disposent d'un salaire leur permettant de faire des emprunts contre une rémunération future, qui peut ensuite être payée à l'extorqueur.¹³⁹ Un autre motif financier a été les représailles contre des enseignants qui ne payent pas un « impôt » aux groupes armés dominants locaux, comme l'a décrit un membre d'ONG. En octobre 2009, des hommes armés de l'ASG auraient enlevé un directeur d'école primaire se trouvant à bord d'une jeep qui transportait un groupe d'enseignants et l'auraient ensuite décapité après que sa famille ait refusé de payer la rançon demandée.¹⁴⁰

Motifs non identifiés : Comme signalé par la SRS-CAAC dans la période allant de 2009 à 2012, cinq cas d'assassinats extrajudiciaires de personnel scolaire commis par des criminels non identifiés ont été confirmés.¹⁴¹ Une personne interrogée du personnel de l'ONU a déclaré que les auteurs des assassinats sont souvent des assaillants non identifiés, parfois masqués et se déplaçant sur des motos.¹⁴² En février 2012, des enfants ont vu deux hommes armés tirer sur un enseignant et le tuer dans la municipalité de Palanas, dans la province de Masbate.¹⁴³ Dans la même région en 2010, deux enseignants ont été tués et un autre blessé.¹⁴⁴ Comme les assaillants n'ont pas été identifiés, la nature spécifique de leurs motifs reste obscure. Quoi qu'il en soit, ce type d'attaques criminelles illustre les origines potentielles de la peur de représailles qu'un grand nombre de personnes interrogées ont mentionnée comme raison pour laquelle il y avait peu de signalements d'attaques d'enseignants vérifiés.

Mesures pour protéger le personnel éducatif contre les attaques, et recommandations

Des organisations, des législateurs, des défenseurs et des communautés aux Philippines ont mis en place des mesures pour protéger le personnel éducatif contre des attaques. Ce qui suit est une discussion portant sur cinq de ces mesures : protection des élections ; surveillance et communication de l'information ; système de protection communautaire ; sensibilisation nationale ; et politique et législation nationale.

Protection des élections : Comme décrit dans la section précédente, les enseignants ont été exposés au harcèlement, aux blessures et au meurtre par des groupes armés pendant et après les élections en raison de leur rôle d'agents électoraux. En réponse à ces attaques, début 2013 le Dep-Ed de l'ARMM a promulgué le Regional Memorandum Order 26, établissant le Department of Education Election Response Network (DERN) et les Election Response Teams (ERT). Afin de protéger le personnel de l'éducation contre des attaques, le DERN a mis en place trois mesures : 1) un protocole de notification d'incident pour les attaques contre les enseignants ; 2) un réseau d'assistance juridique pour soutenir les enseignants

qui ont été attaqués ; et 3) la permission pour les enseignants d'être transférés temporairement s'ils craignent d'être mis en danger durant les élections dans leur propre école. Dans le cadre du protocole de notification d'incident, le DERN a prévu un système de surveillance par message texto, ainsi qu'un interlocuteur spécifique désigné à chaque niveau administratif du DepEd.¹⁴⁵ Le rôle particulier du Dep-Ed de l'ARMM est de valider la notification d'incident et, si nécessaire, de la partager avec une agence chargée d'intervenir, telle que la COMELEC (commission électorale), la Police nationale des Philippines, ou les Forces armées des Philippines.

En plus du DERN, le DepEd de l'ARMM, les membres du Cluster Éducation, et les syndicats d'enseignants font campagne pour que le code national des élections change et dispense les enseignants d'être utilisés comme agents électoraux. Récemment, au cours des élections locales de *barangay* (village) en octobre 2013, il a été permis aux enseignants de refuser de servir d'agents électoraux et d'être remplacés par des membres de la police nationale des Philippines. Les élections de *barangay* sont considérées comme étant plus violentes que d'autres car les candidats politiques sont originaires de zones avoisinantes et connaissent personnellement les enseignants. Dans l'ARMM, 490 des 2 470 *barangays* ont été classifiés comme zones à risque de violence. Selon l'Asia Foundation, 1 562 membres de la police nationale des Philippines ont remplacé des enseignants en tant que scrutateurs du conseil d'élection dans des *barangays* qualifiés de « points chauds » ou de « zones à risque. »¹⁴⁶ Dans la municipalité de Talitay, une des zones les plus violentes, 80 pour cent des enseignants (124) ont refusé de travailler dans les bureaux de vote, selon un administrateur du DepEd, qui a ensuite expliqué que les points chauds étaient déterminés par les auto-évaluations des enseignants ainsi qu'avec les inspecteurs et les secrétaires du DepEd en discussion avec la COMELEC et la police nationale des Philippines.

Bien que l'efficacité du DERN doive encore être évaluée formellement, des retours anecdotiques indiquent un premier succès quant à la protection des enseignants. Des membres d'ONG locales et du DepEd interrogés ont indiqué que durant les récentes élections de *barangay* en octobre 2013 il n'y a pas eu d'attaques des enseignants signalées. Les personnes interrogées ont souligné que certaines dispositions du DERN avaient été plus efficaces que d'autres. Par exemple, le réseau juridique n'a pas été utilisé, mais les dispositifs de signalement et les politiques de transfert l'ont été. Un fonctionnaire du DepEd de l'ARMM a rapporté qu'en plus d'avoir atteint l'objectif de protéger les enseignants, le DERN s'est aussi assuré que les enseignants se sentent écoutés et soutenus. Le défi reste d'assurer à tous les niveaux administratifs : la prise de conscience, une mise en œuvre cohérente et la conformité d'application.



Des enseignantes philippines musulmanes travaillant comme inspectrices du comité électoral effectuent des tests de dernière minute sur une machine de dépouillement dans la ville de Datu Piang, dans la province méridionale de Maguindanao, 8 mai 2010.

© 2010 JAY DIRECTO/AFP/Getty Images



Recommandations pour la mise en œuvre : protection des élections pour les enseignants

- Se mettre d'accord avec les acteurs de l'éducation, tels que les membres du Cluster Éducation, afin de partager les informations concernant les attaques d'enseignants pendant les élections pour cerner la nature et l'envergure du problème.
- Évaluer les risques pour les enseignants pendant les élections ainsi que leurs rôles et leurs responsabilités dans la sécurité de l'école.
- Discuter les moyens partagés qui pourraient être mis en commun pour protéger les enseignants. Ceux-ci peuvent inclure des systèmes de surveillance informels qui existent au sein des ONG ou du ministère de l'Éducation.
- Se coordonner avec des acteurs ne relevant pas de l'éducation qui pourraient être essentiels à un mécanisme de réponse pour protéger les enseignants si des violences liées aux élections sont signalées. Aux Philippines ceci incluait le conseil des élections et la police nationale.

Surveillance et communication de l'information : Rendre compte des attaques contre le personnel éducatif a été une tâche ardue et complexe aux Philippines. Le but des mécanismes de surveillance et de communication de l'information est de protéger les enseignants contre des attaques en utilisant l'information afin de : déclencher des réponses protectrices appropriées ; contribuer à l'obligation de rendre des comptes pour les criminels ; et de soutenir une campagne basée sur des preuves pour un changement de politiques qui protégeraient les enseignants. Une personne de l'ONU interrogée a souligné que le niveau d'effort requis pour surveiller les attaques contre les enseignants ne peut être surestimé. La personne interrogée a décrit ensuite comment l'évaluation des risques, le renforcement des capacités, la création d'un système de gestion de l'information, l'établissement des faits et leur vérification est nécessaire à tous les niveaux — individuel, du barangay, municipal, provincial, régional et national. De nombreux acteurs des Philippines se sont efforcés d'établir des mécanismes de surveillance et de communication de l'information qui rendent compte des attaques contre les enseignants aux Philippines ; ces efforts sont décrits ci-dessous.

En 2007, le MRM a été mis en place aux Philippines après qu'une liste des parties au conflit ait été établie dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés.¹⁴⁷ Les parties au conflit listées étaient l'ASG, le

MILF et la NPA, figurant toutes trois sur la liste depuis plus de cinq ans et donc considérées à présent comme récidivistes.¹⁴⁸ Conformément à la Résolution du Conseil de sécurité de l'ONU de 1998, élargissant le déclenchement du MRM pour inclure les attaques contre les écoles et le personnel de l'éducation, l'Équipe spéciale de pays pour le MRM aux Philippines a investi dans le fait de rendre compte des attaques contre le personnel d'éducation. Par exemple, l'Équipe spéciale de pays pour le MRM a formé des partenaires — tels que le personnel de sécurité, le personnel de l'éducation, et les membres d'organisations non gouvernementales locales (50 personnes au total en 2012) — pour identifier, vérifier et soumettre des rapports fiables et à jour sur les attaques contre des enseignants. Malgré ces efforts, l'information sur ces attaques reste limitée dans les rapports annuels nationaux des Philippines au Conseil de sécurité des Nations Unies et à son Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, comme expliqué par une personne membre de l'Équipe spéciale de pays pour le MRM.¹⁴⁹

Dans une initiative similaire mais indépendante, les responsables du DepEd de l'ARMM ont collaboré avec des membres du Cluster Éducation afin d'établir une « voie de référence et d'intervention pour les signalements d'incidents de violence et d'injustice », notamment les attaques contre le personnel éducatif dans l'ARMM. Ce mécanisme a cherché à : « orienter et suivre les incidents liés à l'urgence et à l'éducation cible d'attaques pour une action appropriée ; et à tenir un registre des cas validés et avoir des informations sur la personne survivante et sur la personne ayant validé le cas afin d'obtenir un retour d'information et une mise à jour. »¹⁵⁰ Des inspecteurs et des directeurs du DepEd de l'ARMM ont reçu une formation sur le formulaire de signalement et la voie de référence dans la perspective qu'ils transmettraient cette même formation aux enseignants. Le processus établi pour la communication d'information sur les attaques comprend quatre étapes : remplir le formulaire en interrogeant la personne survivante ou une relation de la victime ; faire suivre le formulaire au Cluster Éducation ; soumettre le formulaire à une réponse immédiate ou le partager avec l'organisation gouvernementale adéquate ; et fournir l'information sur la suite du déroulement à la personne survivante ou relation de la victime. Avoir un système bien conçu n'est que la première étape, comme l'a souligné une personne membre du Cluster Éducation ; le défi est de fournir des réponses rapides et adéquates aux signalements — un élément essentiel afin de motiver de futurs signalements.¹⁵¹ Toutefois les outils et le processus de conception participative, impliquant le DepEd de l'ARMM et les membres du Cluster Éducation, peuvent être un modèle précieux pour d'autres personnes qui souhaiteraient établir un mécanisme de communication de l'information afin de surveiller les attaques contre les enseignants.

Les ONG ont également mis en œuvre des mécanismes de surveillance et de communication de l'information afin de rendre compte des violations des droits humains, notamment les attaques contre le personnel de l'éducation. Certaines organisations ont fait cela dans le cadre de leurs propres mandats de projets pour soutenir certaines écoles en particulier ou pour dispenser une éducation dans une situation d'urgence. D'autres ONG enregistrent les attaques dans le cadre de leur contribution au Groupe international d'observation (*International Monitoring Team, IMT*), qui contrôle la mise en application de l'Accord de paix entre le Gouvernement des Philippines et le MILF ainsi que ses directives de mise en œuvre et sa composante de Protection civile. Par exemple, le Mindanao Peoples Caucus a formé le cessez-le-feu de Bantay, un groupe de milliers de bénévoles locaux, à surveiller et à rendre compte des violations de l'accord de cessez-le-feu entre le MILF et le gouvernement, ce qui comprend les attaques contre des écoles.¹⁵²

En dépit des mécanismes de surveillance et de communication de l'information gérés par l'Équipe spéciale de pays pour le MRM, le DepEd de l'ARMM, le Cluster Éducation et des ONG, peu de cas d'attaques contre le personnel de l'éducation sont signalés et vérifiés. Ceci restreint l'efficacité des mesures car l'information reste largement anecdotique et par conséquent moins efficace pour des campagnes de mobilisation. En effet pour ce rapport, le responsable d'un mécanisme seulement était prêt à partager l'information et uniquement à la condition que les détails ne soient pas reproduits dans l'étude de cas. Les responsables d'autres mécanismes de surveillance et de communication de l'information ont donné les raisons suivantes pour ne pas partager leurs informations : confidentialité, information incomplète, ou un nombre limité de signalements vérifiés. Des personnes interrogées de l'UNICEF et d'ONG ont fourni diverses explications quant au manque d'informations sur les attaques contre des enseignants, telles que : la culture du silence aux Philippines, la peur de représailles de la part d'acteurs armés, la méfiance quant à la confidentialité des flux d'informations, un historique d'impunité des auteurs d'attaques contre des enseignants, un accès limité aux zones fortement touchées par le conflit, peu d'incitation à signaler, pas d'obligation de signaler, et le scepticisme quant à une réponse du gouvernement qui serait appropriée. Une explication supplémentaire est suggérée par le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés de 2013 : « Le nombre limité d'incidents vérifiés [violations et attaques contre le personnel éducatif] peut être attribué au manque de financement et à la capacité limitée en ressources humaines pour la mise en œuvre de mécanismes de surveillance et de communication de l'information, et aux contraintes de sécurité pour les responsables de la surveillance, ce qui affecte l'accès aux régions particulièrement reculées qui posent problème. »¹⁵³ Quelles que soient les raisons, il est

clair que de nombreux obstacles restent à surmonter avant de pouvoir utiliser une image précise des attaques contre le personnel de l'éducation afin de promouvoir une meilleure protection.

Malgré les défis, le potentiel positif des mesures de surveillance et de communication de l'information est prouvé. Comme l'a décrit une personne interrogée de Human Rights Watch, les données de l'Équipe spéciale de pays pour le MRM de l'ONU pour les Philippines ont joué un rôle décisif dans les négociations pour la création du plan d'action de 2009 entre le Front de libération islamique Moro et les Nations Unies aux Philippines afin d'empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats dans le conflit armé au Mindanao.¹⁵⁴ Si des résultats similaires en matière de plaidoyer et de politiques doivent être atteints pour la protection des enseignants, un plus grand investissement est nécessaire dans la mise en œuvre de mesures de surveillance et de communication de l'information sur les attaques contre le personnel éducatif. Comme les personnes interrogées l'ont souligné, cela nécessitera de fournir des mesures susceptibles de rétablir la confiance telles que des réponses rapides et appropriées aux signalements d'attaques ainsi qu'une confidentialité garantie des personnes impliquées dans les signalements.

Initiatives communautaires pour la protection des écoles et du personnel éducatif: Les parties prenantes des Philippines perçoivent les mesures communautaires comme étant l'une des formes les plus puissantes de protection pour le personnel de l'éducation et les communautés d'apprentissage. Une de ces mesures est une « zone de paix » qui établit un engagement conjoint des acteurs armés et non armés pour protéger une zone spécifique des hostilités. Une des premières « zones de paix » qui comprenait de façon explicite les écoles a été créée en 2001, quand des habitants de la ville de Pikit dans la province de Cotabato ont élaboré la Déclaration d'espace de paix de Nalapaan après des affrontements entre le MILF et les forces armées des Philippines, qui incluait des lieux où les enfants pouvaient poursuivre leur éducation.¹⁵⁵

En 2011-2012, le Mindanao People's Caucus et le Centre de réhabilitation de Balay, soutenus par l'UNICEF et d'autres, ont mis en œuvre le projet d'Établissements d'enseignement en tant que « zones de paix » (LIZOP) dans huit villages du Maguindanao. L'objectif du projet était de réaliser « une protection multipartite durable des enseignants et des élèves » touchés par les attaques, ou courant le risque d'être attaqués.¹⁵⁶ Un des principaux objectifs de LIZOP était de

développer, de déclarer et de faire respecter un code de conduite pouvant servir de mécanisme permettant d'engager des partenaires à protéger et promouvoir les droits humains des enseignants, entre autres détenteurs de droits. Pour établir la zone de paix, les agences d'exécution ont engagé diverses parties prenantes, notamment : les enseignants, les dirigeants communautaires, les parents, les représentants des groupes armés et des responsables des unités gouvernementales locales. Si les étapes du projet ont varié selon les villages, certaines actions communes ont été les suivantes : la sensibilisation et le plaidoyer initial, le choix participatif du site, le renforcement des capacités des défenseurs communautaires et la rédaction d'un code de conduite. À la fin du cycle de projet, chaque groupe de parties prenantes de barangay s'est déclaré déterminé à protéger les écoles — et les enseignants — lors d'une cérémonie publique.

Il existe des indications de l'efficacité de LIZOP dans la protection du

Recommandations de mise en œuvre : Mécanismes de surveillance et de communication de l'information pour les attaques contre les enseignants

- Identifier diverses personnes clés, notamment les enseignants, les chefs religieux et les femmes, pour les former sur la façon de signaler une attaque contre une personne enseignante. Rencontrer ces personnes clés tous les mois pour discuter des mises à jour de sécurité, des signalements d'attaques contre des enseignants, et des premiers signaux d'alerte de violence qui pourrait toucher les enseignants.
- Accompagner les personnes chargées de l'observation pour vérifier les signalements d'attaques contre les enseignants. Aux Philippines, le processus de vérification inclue : appeler à recouper les informations, rencontrer la source principale, établir les faits pour la triangulation de l'information en communiquant avec les témoins, les médias et les organisations de défense des droits humains dans la région.
- Garantir qu'une évaluation des risques détermine quand et si les rapports doivent être partagés en toute sécurité et de façon éthique, et avec qui. Par exemple, aux Philippines, les rapports peuvent être partagés avec l'Équipe de surveillance internationale, les forces de sécurité, le Département de l'Éducation, l'Équipe spéciale de pays de l'ONU pour le mécanisme de surveillance et de communication de l'information, et la commission électorale.



Des élèves déplacés par les affrontements dans le sud des Philippines regardent par les fenêtres d'une salle de classe provisoire fournie par l'UNICEF dans un camp de personnes déplacées au niveau national à Talayan, Maguindanao Mindanao, Philippines.

© 2010 Agron Dragaj/Redux



personnel de l'éducation contre les attaques. Comme l'ont signalé plusieurs membres d'ONG interrogés, dans les deux années qui ont suivi la mise en place de LIZOP, les huit écoles pilotes n'ont pas subi une seule attaque. Bien qu'il n'y ait pas suffisamment de données pour démontrer la relation de cause à effet, ce résultat est en effet positif pour la communauté de l'éducation, y compris le personnel éducatif. Un résultat secondaire du projet est que des défenseurs locaux des droits humains ont été identifiés et formés et ceux-ci pourraient être des ressources précieuses pour les futurs efforts de plaidoyer au niveau local et dans les régions voisines, en faveur de la protection des enseignants. Le rapport final du projet et plusieurs personnes interrogées ont convenu que le prochain défi est d'institutionnaliser LIZOP aux niveaux administratifs plus élevés afin d'assurer la durabilité.¹⁵⁷

Recommandations pour la mise en œuvre : Protection communautaire des écoles et du personnel éducatif

- Sensibiliser et obtenir l'appui du concept des zones de paix aux niveaux provinciaux, municipaux et des villages à l'aide de réunions et de dialogue avec un éventail de parties prenantes.¹⁵⁸ Aux Philippines, les parties prenantes regroupaient : les maires, les administrateurs locaux et municipaux, ainsi que des groupes d'insurgés armés dans la mesure où cela était approprié et sans danger. Si les dynamiques de conflit empêchent les réunions multipartites à chaque niveau, rencontrer les intervenants individuellement.
- Évaluer la démographie, les besoins, les capacités de la communauté, les attentes et les expériences des conflits à travers des groupes de discussion, des entretiens avec des informateurs clés et la validation des résultats par la communauté.
- Formuler le code de conduite des zones de paix, en assurant un contenu lié à la protection des enseignants, sur la base des premiers résultats de l'évaluation.
- Avant de faire une déclaration, s'assurer de valider le code de conduite des zones de paix via des ateliers avec une variété de parties prenantes de la communauté, y compris, si c'est sans danger, les membres des groupes armés.
- Déclarer le code de conduite de zones de paix de façon publique avec des représentants de tous les groupes de parties prenantes ainsi que les témoins des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

Plaidoyer au niveau national : Les Philippines bénéficient d'une société civile active et dynamique, qui comprend les associations d'enseignants, les syndicats et les organisations des droits humains. Ces groupes ont préconisé de faire connaître les attaques contre les enseignants et de faire pression sur le gouvernement pour qu'il respecte les lois humanitaires nationales et internationales qui protègent les enseignants. Par exemple, l'*Alliance of Concerned Teachers (ACT)*, une organisation du personnel éducatif qui se décrit comme étant « progressiste, militante et nationaliste » a plaidé pour une rémunération équitable et la protection des enseignants qui servent de scrutateurs / inspecteurs au conseil d'élections.¹⁵⁹ Le *Congress of Teachers for Nationalism and Democracy (CONTEND)* a fait campagne contre la politique Oplan Bayanihan, qui autorise la présence militaire dans les écoles pour des opérations militaires civiles. CONTEND a également rédigé des communiqués de presse, produit des vidéos et contribué à un site internet pour la libération de prisonniers politiques. Leur site internet déclare : « Cela fait partie de notre liberté académique en tant qu'universitaires, scientifiques et enseignants de travailler sur le terrain avec les gens sans être l'objet de harcèlement militaire excessif et de surveillance. »¹⁶⁰ Une alliance d'organisations de droits humains, Karapatan, a soutenu les manifestations de masse par ACT et CONTEND contre les assassinats extrajudiciaires et les arrestations illégales d'enseignants. Elles surveillent également les violations des droits humains, notamment les attaques contre le personnel de l'éducation.¹⁶¹

Recommandations pour la mise en œuvre : Campagne nationale

- Promouvoir la prise de conscience en utilisant une variété d'outils (séminaires, formations, téléphones mobiles, Twitter, Facebook) pour informer les personnels de l'éducation de leurs droits à une protection.
- Utiliser les outils des réseaux sociaux pour des campagnes ciblées en faveur de la protection des enseignants. Par exemple, aux Philippines, pour la journée internationale contre les disparitions forcées, les photos de profil Facebook ont été remplacées par des photos vierges pour sensibiliser contre les arrestations illégales, les enlèvements ou les exécutions extrajudiciaires d'enseignants.
- Organiser une manifestation massive en faveur des mesures qui protègent les enseignants contre les attaques. Établir des liens avec les syndicats d'enseignants partenaires, les ONG et la société civile afin de coordonner l'action de masse. Inclure des activités avant, pendant et après la manifestation, telles que des dépliants, des conférences de presse, des discussions communautaires et autres.

Législation et politiques nationales : En plus des politiques déjà mentionnés, les organes législatifs des Philippines ont adopté plusieurs lois et politiques qui protègent directement ou indirectement le personnel de l'éducation contre les attaques. Une liste indicative, mais non exhaustive, est fournie ci-dessous.

- *Republic Act 7610 Special Protection of Children against Abuse, Exploitation and Discrimination Act (1992)*.¹⁶² La section 22 interdit l'utilisation des écoles « à des fins militaires comme pour des postes de commandement, des casernes, des détachements et des dépôts d'approvisionnement » et elle établit que « la prestation des services sociaux de base tels que l'éducation... ne doit pas être entravée. » Si la loi vise les enfants, elle reconnaît également l'éducation comme un système de protection nécessaire, dont les enseignants sont un élément essentiel. Suite à l'interdiction de l'utilisation des écoles à des fins militaires dans la législation nationale, un certain nombre d'entités provinciales et municipales ont émis des ordonnances similaires.¹⁶³
- *The Department of Education No. 44 Recognizes Declaration of Schools as Zones of Peace (2005)*. Ceci met en œuvre la Loi de la République n°7610 en déclarant : « Tout le personnel concerné dans les bureaux centraux et sur le terrain ont pour mandat de prendre les mesures nécessaires pour faire de toutes les écoles un lieu où les enfants peuvent bénéficier de la plus grande sécurité et paix... avec application immédiate exigée. »¹⁶⁴ Bien que cette politique ne traite pas spécifiquement des enseignants, la protection du personnel de l'éducation est une étape nécessaire si les écoles doivent être des lieux de « la plus grande sécurité et paix ».
 - *Presidential Executive Order Nos. 56 and 138 Adopting the Comprehensive Program Framework for Children in Armed Conflict, Strengthening the Council for the Welfare of Children and For Other Purposes (2001, 2013)*.¹⁶⁵ Ces ordres et les protocoles qui y sont associés établissent le système de surveillance, de communication de l'information et de réponse pour les violations graves des droits de l'enfant dans les situations de conflit armé comme étant l'instrument de surveillance au sein du programme sur les enfants dans les conflits armés dirigé par le Conseil de la protection sociale des enfants. Ce mécanisme comprend la collecte et la vérification des données sur les attaques contre le personnel de l'éducation et les écoles.

- *The Armed Forces of the Philippines Letter Directive 34 (2009)*. Cette directive stipule que « les infrastructures de base comme les écoles, les hôpitaux et les unités de santé ne doivent pas être utilisées à des fins militaires, tels que des postes de commandement, des casernes, des détachements et des dépôts d'approvisionnement »¹⁶⁶ ; la *Letter Directive 25 (2013)*¹⁶⁷ stipule entre autres lignes directrices et politiques concernant la présence dans les écoles des forces armées des Philippines que l'administration scolaire doit fournir une autorisation avant l'occupation militaire d'école à des fins juridiques ou pour des opérations civilo-militaires (projets scolaires).
- *Davao City Council Resolution (2012)*. Un exemple de politiques au niveau de la ville, cette résolution a mis l'armée en garde contre le fait de continuer à mettre en place des détachements ou des structures similaires à proximité des écoles et des centres de population.¹⁶⁸

La société civile dynamique des Philippines, comprenant les ONG locales et internationales et de nombreuses associations d'enseignants, collabore pour défendre les droits et la protection des enseignants. D'autres pays touchés par un conflit peuvent envisager l'application et l'adaptation des recommandations formulées par les parties prenantes des Philippines. Pour les pays qui doivent affronter la violence électorale contre les enseignants, le programme DERN fournit un modèle important. De la même façon, les huit communautés mettant en application le projet LIZOP ont réussi à protéger les enseignants et les écoles contre les attaques depuis la déclaration de leurs codes de conduite. Les procédures de surveillance et de communication de l'information mises en œuvre aux Philippines fournissent de précieux enseignements sur le processus de création d'un mécanisme, sur l'importance des mesures susceptibles de rétablir la confiance pour les personnes chargées de la surveillance, et la nécessité d'assurer des réponses adéquates ainsi que la confidentialité. Les Philippines fournissent aussi plusieurs exemples de législations qui protègent les enseignants contre les attaques, ce qui pourrait être instructif pour d'autres pays dans le processus de rédaction. Cependant, le défi reste d'améliorer à la fois la mise en œuvre des politiques existantes à tous les niveaux du pays, ainsi que l'obligation pour les auteurs d'attaques contre les enseignants de rendre compte de leurs actes.



Un milicien armé assure la sécurité des enseignants et des élèves d'une école publique dans la ville de Zamboanga aux Philippines, 28 janvier 2009. La sécurité a été renforcée dans les écoles de l'île après que trois enseignants aient été enlevés pour rançon le 23 janvier par des hommes armés.

© 2009 THERENCE KOH/AFP/Getty Images

RECOMMANDATIONS

Ce document aborde l'ampleur et la nature des attaques contre le personnel éducatif et l'éventail des mesures qui ont été mises en place afin de le protéger. Nombre de ces mesures n'ont pas été formellement évaluées. Il est nécessaire de poursuivre les recherches afin de comprendre la dynamique des attaques contre les enseignants et la façon la plus efficace de protéger ces derniers. Cependant, on a retiré de précieuses leçons à partir des expériences des acteurs sur le terrain et on peut ainsi bénéficier d'informations pour progresser encore davantage dans ce domaine. Les recommandations suivantes sont tirées de l'analyse globale ci-dessus, ainsi que de l'étude de cas des Philippines, et sont proposées aux parties prenantes dans les pays confrontés à des attaques contre le personnel éducatif. Bien qu'elles ne se basent pas nécessairement sur des recherches ou une évaluation exhaustives, ces recommandations reposent sur les connaissances que détiennent les parties prenantes agissant concrètement afin de protéger les enseignants ainsi que le personnel et les agents administratifs de l'éducation. Elles incluent par exemple des informations provenant d'entretiens menés auprès des parties prenantes aux Philippines qui, depuis déjà plusieurs années, abordent de façon proactive la question des attaques contre les enseignants. D'autres recommandations découlent d'entretiens avec des parties prenantes originaires de contextes différents. Les recommandations s'adressent à trois groupes de parties prenantes différents : 1) le gouvernement, y compris les ministres de l'Éducation, les responsables de l'élaboration des politiques et les forces de sécurité ; 2) les acteurs locaux au niveau de l'éducation, les organisations de défense des droits humains ainsi que les organisations basées au sein de la communauté, et les syndicats enseignants ; et 3) des organisations internationales dont des agences des Nations Unies, des ONGI et des organisations agissant dans le domaine de l'éducation.

Gouvernements et responsables de l'élaboration des politiques

- *Législation et politiques visant à protéger les enseignants.* Adopter des politiques et des lois nationales en accord avec le droit international visant à protéger le personnel éducatif, y compris contre la violence lors des élections et contre le harcèlement des enseignants au sujet de leur appartenance politique, et à protéger le droit des enseignants à la liberté académique. Renforcer les codes pénaux existants qui protègent les civils contre les attaques.
- *Déploiement des forces de sécurité.* Éviter de fournir une force de sécurité pour protéger les écoles sauf en

présence d'un risque élevé et lorsqu'aucune autre solution n'est possible. Si la présence de forces de sécurité s'avère nécessaire pour maintenir la sécurité, veiller à ce que celles-ci ne soient en aucun cas présentes dans l'enceinte ou les locaux des écoles afin de ne pas compromettre le statut civil de celles-ci. S'assurer que le personnel éducatif a la capacité de décider s'il souhaite ou non participer à des escortes ou des convois de sécurité. Évaluer l'efficacité des mesures et, si besoin, étendre le déploiement des forces de sécurité pour protéger les enseignants sur le trajet de l'école, plutôt que de protéger uniquement des individus spécifiques.¹⁶⁹ Veiller à ce que les mesures de sécurité ne mettent pas davantage en danger les enseignants.

- *Utilisation des écoles à des fins militaires.* Mettre en application les *Lignes directrices de Lucens pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire dans les conflits armés* et, dans ce cadre, développer des règles strictes visant à réduire les torts faits au personnel éducatif et aux élèves, et interdire l'occupation partielle des écoles. Les gouvernements devraient fournir aux forces de sécurité une formation en droit humanitaire international et droit des droits humains afin de lutter contre les abus.
- *Retour du personnel éducatif.* Prendre des mesures afin de s'assurer que l'ensemble des enseignants et du personnel administratif puisse retourner à son poste après les attaques tout en tenant compte des risques associés à leur retour dans les zones les plus instables. Mettre en place un système visant à garantir la sécurité des enseignants reprenant leur poste ainsi que le paiement de leurs salaires. Transférer les enseignants vers d'autres postes si leur sécurité ne peut pas être garantie.
- *Politique sensible aux questions de conflit.* Les ministres de l'Éducation devraient investir dans une analyse des conflits appliquée au contenu, à l'offre et aux politiques en matière d'éducation et entreprendre des réformes qui respectent les droits humains des enseignants et des syndicats d'enseignants. Veiller à ce que l'offre et le contenu de l'éducation soient sensibles aux questions de conflit et ne déclenchent pas d'hostilités envers les enseignants.
- *Obligation de responsabilité.* Procéder à des enquêtes indépendantes au sujet des meurtres d'enseignants, rendre leurs conclusions publiques et traduire les responsables en justice.

Syndicats enseignants, organisations de défense des droits humains et acteurs locaux de l'éducation

- *Mesures de protection.* Utiliser une analyse des risques afin d'élaborer des interventions en matière de sécurité des établissements scolaires afin de protéger le personnel éducatif et les élèves. Réfléchir sur les risques associés à l'intervention de gardes ou d'escortes armés pour protéger le personnel éducatif avant de recommander cette mesure. Solliciter le soutien des organisations communautaires et des parents lors de l'élaboration de mesures basées dans les écoles visant à protéger les enseignants et fournir des informations sur l'efficacité des programmes. Mettre au point des plans de sécurité des établissements scolaires et des systèmes d'alerte précoce en collaboration avec la communauté et les parents.
 - *Surveillance et communication de l'information au sujet des attaques contre le personnel éducatif.* Mettre en place une surveillance et un mécanisme de communication de l'information au sujet des attaques contre les enseignants en collaboration avec le Mécanisme de surveillance et de communication de l'information (MRM), s'il existe, ou élaborer un système de récolte des données en coopération avec les enseignants, les acteurs dans le domaine de la protection des enfants et les communautés. Communiquer les résultats à la SRSG-CAAC et aux agences gouvernementales concernées, dans le cas où le gouvernement n'est pas impliqué dans les attaques. Envisager un signalement des violations commises contre les enseignants à l'Internationale de l'éducation (IE) et à d'autres organisations de défense internationales similaires.
 - *Plaidoyer.* Défendre auprès du gouvernement et des autorités publiques la nécessité de mettre en œuvre des politiques visant à transformer les écoles en zones de paix et à mettre fin à l'impunité des responsables grâce à des poursuites judiciaires et à une réforme juridique. Former des partenariats et des coalitions avec des organisations au niveau local, national et international afin de renforcer les appels à la protection, la prévention et l'obligation de rendre des comptes. S'il est jugé trop risqué d'entreprendre ces actions de plaidoyer, envisager de demander de l'aide auprès d'organisations internationales afin de garantir la sécurité des défenseurs de l'éducation ou des droits humains.
- attaques contre le personnel de l'éducation et pour apporter des informations étayant l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de protection à court et à long terme.
- *Impliquer les communautés dans la protection.* Soutenir les mesures de protection basées au sein des communautés, en fournissant une aide adaptée en ce qui concerne l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes.
 - *Plaidoyer.* Faire pression auprès des ministères concernés afin qu'ils adoptent des politiques visant à protéger le personnel éducatif, déclarent les écoles comme zones de paix et mettent fin à l'impunité des responsables grâce à des poursuites judiciaires et une réforme juridique. Militer auprès des autorités gouvernementales, du ministère de l'Éducation et des autorités civiles et militaires pour la réouverture des écoles après des attaques contre le personnel éducatif et pour la mise en place de mesures de sécurité appropriées à leur intention. Lorsque des Clusters éducation sont en place, leurs membres ainsi que les groupes de défense des droits humains, devraient exprimer des revendications pour que les États, le personnel militaire et les groupes armés respectent le droit international et surveiller ensuite que cela soit bien le cas.
 - *Surveillance et communication de l'information au sujet des attaques contre le personnel éducatif.* Qu'un mécanisme de MRM de l'ONU soit ou non en place, il convient de surveiller les attaques contre le personnel éducatif afin de sensibiliser l'opinion à ce phénomène et d'utiliser les données récoltées pour lutter contre les attaques. Mettre au point des systèmes précis afin de récolter des informations au sujet d'attaques et de menaces ciblées contre le personnel éducatif et signaler celles-ci aux organisations nationales ou internationales de défense des droits humains. Renforcer les liens avec les organisations de protection des enfants afin d'améliorer la surveillance et la communication des informations au sujet des attaques contre les enseignants. Mener une enquête active suite à tous les rapports faisant état de violences et d'intimidations politiques commises à l'encontre d'enseignants.
 - *Élaboration de programmes sensibles aux questions de conflit.* S'assurer que les interventions dans le cadre de programmes entreprises avec les parties prenantes afin de protéger le personnel éducatif soient étayées par une analyse des conflits et n'exacerbent pas les tensions existantes.
 - *Évaluation.* S'assurer qu'un processus d'évaluation soit intégré aux sein des interventions et des programmes de protection des enseignants afin de mesurer leur impact en élaborant des outils et des indicateurs d'évaluation adaptés.

Agences des Nations Unies, ONG/ONGI et autres praticiens de l'éducation

- *Analyse des conflits.* Encourager et soutenir l'utilisation de l'analyse des conflits auprès du gouvernement et des parties prenantes afin de comprendre la nature des

NOTES DE FIN DE TEXTE

- ¹ Global Coalition to Protect Education from Attack (2014). *L'Éducation prise pour cible 2014*. New York : GCPEA, p. 47-49.
- ² Ibid. ; UNICEF Education Section (2011). Proposal on Peacebuilding and Education Presented to the Ministry of Foreign Affairs, Gouvernement des Pays-Bas, p. 7
- ³ O'Malley, B. (2010). *L'Éducation prise pour cible 2010*. Paris : UNESCO, p. 23.
- ⁴ O'Malley, B. (2010). *L'Éducation prise pour cible 2010*. Paris : UNESCO, p. 21 ; O'Malley, B. (2007). *L'Éducation prise pour cible 2007*. Paris : UNESCO.
- ⁵ *L'Éducation prise pour cible 2014* a été publiée par la Global Coalition to Protect Education from Attack en février 2014. Cette publication est une continuation dans les séries publiées par l'UNESCO en 2007 et 2010. Il s'agit de l'étude mondiale la plus complète sur les attaques contre l'éducation à ce jour.
- ⁶ Smith, M. (2-4 juillet 2012). Peacebuilding Workshop Report, Bureau régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, Amman, Jordanie. Rapport non publié.
- ⁷ GCPEA (2014). *L'Éducation prise pour cible 2014*. New York : GCPEA ; correspondance électronique avec l'Internationale de l'Éducation le 20 janvier 2013.
- ⁸ Par exemple, le site web de CONTEND aux Philippines a un journal sur l'éducation, *Pingkian, Journal for Emancipatory and Anti-Imperialist Education*, avec un article de Lanuza, G., (2012). Neoliberal Capitalist Assault on Education: Backlash and People's Resistance. *Pingkian*, 1(1) ; et des écrits sur le « mouvement pédagogique » en Amérique Latine, notamment, Education International Latin American Regional Committee (2012). *Towards a Latin American Pedagogical Movement*.
- ⁹ O'Malley, B. (2010). *L'Éducation prise pour cible 2010*. Paris : UNESCO, p. 25.
- ¹⁰ GCPEA (2014). *L'Éducation prise pour cible 2014*. New York : GCPEA ; correspondance électronique avec l'Internationale de l'Éducation le 20 janvier 2013 ; O'Malley, B. (2010) *L'Éducation prise pour cible 2010*. Paris : UNESCO
- ¹¹ Information communiquée par le Bureau de zone de l'UNICEF dans l'est de la RD Congo, Goma. Cité dans O'Malley, B. (2007). *L'Éducation prise pour cible 2007*. Paris : UNESCO, p. 184.
- ¹² GCPEA (2014). *L'Éducation prise pour cible 2014*. New York : GCPEA, p. 179.
- ¹³ Human Rights Watch (5 septembre 2008). India: All Sides Using Children in Chhatisgarh Conflict. Cité dans O'Malley, B. (2010) *L'Éducation prise pour cible 2010*. Paris : UNESCO, p. 194.
- ¹⁴ TNN-The Times of India (4 juillet 2012). Kidnapped Teacher Killed in Karimganj ; Gupta, K.A (20 décembre 2012). Three Held Over Murder of Teachers. *TNN-The Times of India* ; et Yahoo! News India (15 décembre 2012). Locals Protest Over Killing of 2 Teachers by Maoists. De GCPEA (2014). *L'Éducation prise pour cible 2014*. New York : GCPEA ; van Wessel, M. et van Hirtum, R. (2013). Schools as tactical targets in conflict: What the case of Nepal can teach us. *Comparative Education Review*, 57(1), 1-21 ; O'Malley, B (2010). *L'Éducation prise pour cible 2010*. UNESCO : Paris, p. 192.
- ¹⁵ GCPEA (2014). *L'Éducation prise pour cible 2014*. New York : GCPEA ; Bush, K., et D. Salterelli (Eds.) (2000). *The Two Faces of Education in Ethnic Conflict*, Florence : UNICEF Innocenti Research Centre.
- ¹⁶ Glad, M. (2009). *Knowledge on Fire: Attacks on Education in Afghanistan, Risks and Measures for Successful Mitigation*. CARE International, p. 31 ; GCPEA (2014). *L'Éducation prise pour cible 2014*. New York : GCPEA, p. 165 et 169.
- ¹⁷ van Wessel, M. et van Hirtum, R. (2013). Schools as tactical targets in conflict: What the case of Nepal can teach us. *Comparative Education Review*, 57(1), 1-21.
- ¹⁸ Ajis, M. N., von Feigenblatt, O. F., Keling, M. F., Shuib, M. S., et Suttichujit, V. (2010). Weapons of Mass Assimilation: A Critical Analysis of the Use of Education in Thailand. *Journal of Asia Pacific Studies*, Vol. 1, No. 2, p. 292-311 ; GCPEA (2014). *L'Éducation prise pour cible 2014*. New York : GCPEA, p. 194-195.
- ¹⁹ Smith, M. (2010). Schools as Zones of Peace: Nepal case study in access to education during armed conflict and civil unrest, dans UNESCO (Ed.), *Protéger l'éducation des attaques : un état des lieux*. Paris: UNESCO, p. 261-278.
- ²⁰ Human Rights Watch (2013). Rapport mondial 2013 : République démocratique du Congo. New York : HRW. Adams, T. (15 octobre 2011). How the teachers of hope I met in the Congo were brutally killed. *The Guardian* ; et Human Rights Watch (4 octobre 2012). RD Congo : La justice se fait toujours attendre un an après une attaque à caractère ethnique. De GCPEA (2014). *L'Éducation prise pour cible 2014*. New York : GCPEA, p. 132.
- ²¹ Human Rights Watch (2013). *Rapport mondial 2013 : Nigeria*. New York : HRW. De GCPEA (2014). *L'Éducation prise pour cible 2014*. New York : GCPEA, p. 165.
- ²² Christian Solidarity Worldwide (mai 2010). *India: Communalism, anti-Christian violence and the law* (Surrey, UK: Christian Solidarity Worldwide ; et Worthy News (8 juillet 2009). India Hindu Militants Attack Missionary School, Christians Say. De GCPEA (2014). *L'Éducation prise pour cible 2014*. New York : GCPEA, p. 139.
- ²³ GCPEA (2014). *L'Éducation prise pour cible 2014*. New York : GCPEA, par exemple p. 200.
- ²⁴ Correspondance électronique avec l'Internationale de l'Éducation le 20 janvier 2014.
- ²⁵ O'Malley, B. (2010). *L'Éducation prise pour cible 2010*. Paris : UNESCO, p. 60.
- ²⁶ Novelli, M. (2009). *Colombia's Classroom Wars, Political Violence against Education Sector Trade Unions*. Bruxelles : Internationale de l'Éducation, p. 6.
- ²⁷ Internationale de l'Éducation (n.d.). *Columbia*, consulté sur http://www.ei-ie.org/en/websections/content_detail/6413.
- ²⁸ Correspondance électronique avec un membre de PTUZ le 11 janvier 2013.
- ²⁹ Bahrain Center for Human Rights (14 juillet 2011). *Teachers Ordeal in Bahrain: Arrested, Tortured, Sacked, Suspended and Prosecuted*. Manama, Bahreïn: BCHR. De GCPEA (2014). *L'Éducation prise pour cible 2014*. New York : GCPEA, p. 119.
- ³⁰ Human Rights Watch (5 octobre 2012). Iran: Free teachers jailed for speaking out ; Iran Labor Report (30 avril 2010). Iranian leader faces reprisals following the joint statement and the call to hunger strike. Iran Labor Report ; et Confédération syndicale internationale (6 juin 2012). *2012 Annual Survey of Violations of Trade Union Rights – Iran*. De GCPEA (2014). *L'Éducation prise pour cible 2014*. New York : GCPEA, p. 145.
- ³¹ Confédération syndicale internationale (6 juin 2012). *2012 Annual Survey of Violations of Trade Union Rights – Ethiopia* ; et Département d'État des États-Unis (19 avril 2012). *2012 Country Reports on Human Rights Practices – Ethiopia*. Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor. De GCPEA (2014). *L'Éducation prise pour cible 2014*. New York : GCPEA, p. 137.
- ³² Pswarayi, L. et Tony Reeler, T. (2012). *Fragility' and education in Zimbabwe: Assessing the impact of violence on education*. Harare : Research and Advocacy Unit, p. 9.
- ³³ Zimbabwe: Schools and teachers suffer post-election violence (2 mai 2008). *IRIN News*.
- ³⁴ Vernor Muñoz, entretien avec B. O'Malley le 27 août 2009 ; de O'Malley, B. (2010). *L'Éducation prise pour cible 2010*. Paris : UNESCO, p. 97.
- ³⁵ Burki, E. (2011). *Militants Target Education to Terrorize*. Save the Children Royaume-Uni.
- ³⁶ International Crisis Group (2013). Women and Conflict in Afghanistan. *Asia Report N°252*, p. i.
- ³⁷ Coursen-Neff, Z. et Sheppard, B. (janvier 2011). *Les écoles transformées en champs de bataille, Protéger les élèves, les enseignants et les écoles contre les attaques*. NY : Human Rights Watch, p. 3-4.
- ³⁸ Internationale de l'Éducation (16 avril 2010). Zimbabwe: Deteriorating education system and political tensions have led to severe teacher shortage, consulté sur http://www.ei-ie.org/en/news/news_details/1437.
- ³⁹ Sany, J. (2010). Education and Conflict in Côte d'Ivoire. *Special Report 235*. Washington D.C. : U.S. Institute of Peace, p. 7.
- ⁴⁰ O'Malley, B. (2010). The longer-term impact of attacks on education on education systems, development and fragility and the implications for policy responses, Document de travail préparé pour le Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2011. *La crise cachée : les conflits armés et l'éducation*. Paris : UNESCO.

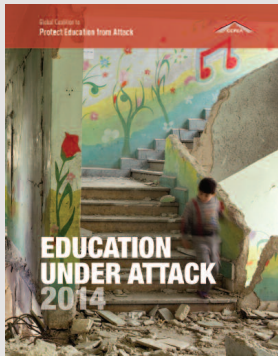
- ⁴¹ Groneman, C. (2011). *Study on Field-based Programmatic Measures to Protect Education from Attack*, New York : GCPEA, p. 11.
- ⁴² Ibid., p. 59.
- ⁴³ Ibid., p. 34 ; Glad, M. (2009). *Knowledge on Fire: Attacks on Education in Afghanistan, Risks and Measures for Successful Mitigation*. CARE International, p. 45.
- ⁴⁴ Sultanie, W. (8 novembre 2011). Physical protection: Armed and unarmed guards. *Table ronde de la GCPEA sur les Mesures programmatiques dans la prévention, l'intervention et la réponse aux attaques contre l'éducation*. Présentation à Phuket, Thaïlande.
- ⁴⁵ Groneman, C. (2011). *Study on Field-based Programmatic Measures to Protect Education from Attack*, New York : GCPEA, p. 46.
- ⁴⁶ Reuters (30 septembre 2013). Nigeria beefs up school security after attacks: sources.
- ⁴⁷ Human Rights Watch (2010). *Entre le marteau et l'enclume : Violences à l'encontre des élèves, des enseignants et des écoles des provinces frontalières du sud de la Thaïlande*. New York : Human Rights Watch, p. 50.
- ⁴⁸ Agence France Presse (4 juin 2009). Bombs Wound Five in Fresh Thai South Violence ; Agence France Presse (4 juin 2009). Pregnant Teacher among Four Killed in Thai South ; Agence France Presse (3 juin 2009). Media Watch : Killers Terminate Pregnant Teachers. *Bangkok Post* ; et Human Rights Watch (18 juin 2009). Thailand: Insurgents Target Teachers in South. De GCPEA (2014). *L'Éducation prise pour cible 2014*. New York : GCPEA.
- ⁴⁹ Sarosi, D. et Sombutpoonsiri, J. (2009). *Back to Rule by the Gun, Armed Civilians and Firearm Proliferation in Southern Thailand*. Bangkok, Thaïlande : Nonviolence International Southeast Asia, p. 45.
- ⁵⁰ O'Malley, B. (2010) *L'Éducation prise pour cible 2010*. Paris : UNESCO, p. 112.
- ⁵¹ Cluster Éducation mondial (2012). *Booklet 2, Legal Accountability and Duty to Protect, Protecting Education in Countries Affected by Conflict*. Genève : Cluster Éducation mondial, p. 7.
- ⁵² O'Malley, B. (2010). *L'Éducation prise pour cible 2010*. Paris : UNESCO, p. 112.
- ⁵³ GCPEA (2011). *Rapport de la Table ronde sur les Mesures programmatiques dans la prévention, l'intervention et la réponse aux attaques contre l'éducation*. New York : GCPEA, p. 9.
- ⁵⁴ Giustozzi, A., et Claudio Franco, C. (2011). *The Battle for the Schools. The Taliban and State Education*. Afghan Analysts Network, consulté sur <http://www.afghanistanalysts.org/wp-content/uploads/downloads/2012/10/2011TalibanEducation.pdf>, p. 10.
- ⁵⁵ Entretien avec Dr. Wittawat Kattiyamarn et Dr. Amornwan Werathummo, Thaksin University, 11 février 2013, dans le cadre d'une étude cas préparée pour le bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie de l'Est/Pacifique.
- ⁵⁶ Ibid.
- ⁵⁷ Ibid.
- ⁵⁸ Giustozzi, A., et Claudio Franco, C. (2011). *The Battle for the Schools, the Taliban and State Education*. Afghan Analysts Network, consulté sur <http://www.afghanistanalysts.org/wp-content/uploads/downloads/2012/10/2011TalibanEducation.pdf>, p. 10.
- ⁵⁹ Glad, M. (2009). *Knowledge on Fire: Attacks on Education in Afghanistan, Risks and Measures for Successful Mitigation*. CARE International, p. 3.
- ⁶⁰ Courriers électroniques d'un informateur soutenant les efforts de protection de l'éducation au Zimbabwe, fournis par la chercheuse Hannah Thompson, mai 2013.
- ⁶¹ GCPEA (2011). *Rapport de la Table ronde sur les Mesures programmatiques dans la prévention, l'intervention et la réponse aux attaques contre l'éducation*. New York : GCPEA, p. 10.
- ⁶² GCPEA (2014). Spotlight on Affiliates: Progressive Teachers Union Zimbabwe. Newsletter: January 13, 2014.
- ⁶³ Ministère de l'Éducation. *National Strategic Education Plan 1389-1392*, cité dans Groneman, C. (2011). *Study on Field-based Programmatic Measures to Protect Education from Attack*, New York : GCPEA, p. 11.
- ⁶⁴ Smith, M. (2013). *Thailand Case Study in Education, Conflict and Social Cohesion*. Bangkok, Thaïlande : bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie de l'Est/Pacifique (document non publié).
- ⁶⁵ Entretien avec une personne appartenant à une agence de l'ONU, comme le rapporte Hannah Thompson le 17 octobre 2013 via correspondance électronique.
- ⁶⁶ Zhou, T. (8 novembre 2011). Temporary Safe Houses in Zimbabwe. *Table ronde de la GCPEA sur les Mesures programmatiques dans la prévention, l'intervention et la réponse aux attaques contre l'éducation*. Présentation à Phuket, Thaïlande.
- ⁶⁷ Correspondance électronique avec un membre de PTUZ, 24 septembre 2013.
- ⁶⁸ GCPEA (2011). *Rapport de la Table ronde sur les Mesures programmatiques dans la prévention, l'intervention et la réponse aux attaques contre l'éducation*, NY : GCPEA, p. 9.
- ⁶⁹ Équipes chrétiennes d'action pour la paix (CPT) et Operation Dove (2008). The Dangerous Road to Education: Palestinian students suffer under settler violence and military neglect. Cisjordanie, Palestine : CPT/Operation Dove.
- ⁷⁰ Correspondance électronique avec une agence de l'ONU, 21 août 2013.
- ⁷¹ Correspondance personnelle avec un informateur clé, 10 février 2014.
- ⁷² Smith, M. (2010). Schools as Zones of Peace: Nepal case study in access to education during armed conflict and civil unrest. Dans UNESCO (Ed.), *Protéger l'éducation des attaques : un état des lieux*. Paris : UNESCO, p. 261-278.
- ⁷³ Mindanao Peoples Caucus (2012). LIZOP Project Highlights and Learnings. *Education Cluster Protecting Education from Attack Workshop*. Présentation.
- ⁷⁴ Hamoudi, N. (30 septembre 2009). Bush Schools in Central African Republic. *UNESCO International Expert Seminar: Protecting Education from Attack*. Présentation à Paris, France.
- ⁷⁵ Giustozzi, A., et Claudio Franco, C. (2011). *The Ongoing Battle for the Schools: Uprisings, Negotiations and Taleban Tactics*. Afghan Analysts Network, p. 10.
- ⁷⁶ Ibid., p. 7.
- ⁷⁷ Ibid., p. 15.
- ⁷⁸ Ibid., p. 4.
- ⁷⁹ Les attaques contre les écoles se poursuivent et, bien que la responsabilité pour ces attaques ainsi que leur fréquence ne soient pas clairement établies, il existe des preuves que les chefs talibans ont donné des ordres pour les incendies d'au moins quelques écoles. Ibid., p. 5 et p. 13.
- ⁸⁰ Ibid., p. 2.
- ⁸¹ Ibid., p. 9.
- ⁸² Ibid., p. 11.
- ⁸³ Smith, M. (2010). Schools as Zones of Peace: Nepal case study in access to education during armed conflict and civil unrest. Dans UNESCO, *Protéger l'éducation des attaques : un état des lieux*. Paris, UNESCO, pp. 261-278.
- ⁸⁴ Groneman, C. (2011). *Study on Field-based Programmatic Measures to Protect Education from Attack*, New York : GCPEA, p. 40.
- ⁸⁵ Novelli, M. (2009). *Colombia's Classroom Wars: Political Violence against Education Sector Trade Unions*, Bruxelles : Internationale de l'Éducation, p. 27.
- ⁸⁶ Coursen-Neff, Z. (2010). Attacks on education: Monitoring and reporting for prevention, early warning, rapid response, and accountability. Dans UNESCO (Ed.), *Protéger l'éducation des attaques : un état des lieux*. Paris : UNESCO, p. 120
- ⁸⁷ Human Rights Watch (2011). *Les écoles transformées en champs de bataille, Protéger les élèves, les enseignants et les écoles contre les attaques*, NY: Human Rights Watch, p. 7.

- ⁸⁸ La première violation pour laquelle une partie au conflit pouvait être inscrite sur la liste était le recrutement et l'utilisation d'enfants par des forces armées et des groupes armés. Les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité ont ajouté d'autres violations : assassinat ou mutilation et viol ou autre violence sexuelle contre des enfants (Résolution 1882 du Conseil de sécurité) et attaques contre des écoles et des hôpitaux (Résolution 1998 du Conseil de sécurité). L'enlèvement et le refus d'autoriser l'accès humanitaire n'entraînent pas l'inscription sur la liste, mais font l'objet de surveillance dans toutes les situations.
- ⁸⁹ Résolution 1998 du Conseil de sécurité de l'ONU (2011).
- ⁹⁰ Entretiens, Manille, Philippines, octobre et novembre 2013.
- ⁹¹ Correspondance électronique, Kari Anette Lindemann, SAIH, Norvège, le 8 août 2013.
- ⁹² Correspondance électronique entre la chercheuse Hannah Thompson et un membre d'une agence de l'ONU, Côte d'Ivoire.
- ⁹³ Correspondance électronique avec un membre du PTUZ, 24 septembre 2013.
- ⁹⁴ Coursen-Neff, Z. (2010). Attacks on education: Monitoring and reporting for prevention, early warning, rapid response, and accountability dans UNESCO (éd.), *Protéger l'éducation des attaques : un état des lieux*. Paris : UNESCO. p. 115.
- ⁹⁵ Cluster Éducation mondial (2012). *Booklet 7: Monitoring and Reporting from Protecting Education in Countries Affected by Conflict*, Genève : Cluster Éducation mondial, p. 11.
- ⁹⁶ Ibid., p. 13-15.
- ⁹⁷ Jamil, B.R. (2009). Girls Education in Swat. *South Asian Journal*, avril-juin 2009, Lahore, Pakistan, p. 32.
- ⁹⁸ Smith, M. (2010). Schools as Zones of Peace: Nepal case study in access to education during armed conflict and civil unrest dans UNESCO (Ed.), *Protéger l'éducation des attaques : un état des lieux*. Paris : UNESCO.
- ⁹⁹ Information issue du travail de terrain de l'auteure aux Philippines et en Thaïlande.
- ¹⁰⁰ Information fournie par Human Rights Watch, 20 juin 2013. Cité dans GCPEA (2014). *L'Éducation prise pour cible 2014*. New York : GCPEA, p. 197.
- ¹⁰¹ Voir étude de cas sur les Philippines dans ce document.
- ¹⁰² Correspondance électronique avec l'Internationale de l'Éducation le 20 janvier 2014.
- ¹⁰³ Internationale de l'Éducation (2009). *Schools shall be safe sanctuaries: A guide to the Declaration by Education International*. Bruxelles : Internationale de l'Éducation, p. 2-3.
- ¹⁰⁴ Voir site web de SAIH <http://www.saih.no/English/index.html>
- ¹⁰⁵ Voir site web de Teacher Solidarity <http://www.teachersolidarity.com>.
- ¹⁰⁶ Teachers ordeal in Bahrain: arrested, tortured, sacked, suspended and prosecuted (14 juillet 2011). *Bahrain Center for Human Rights*, consulté sur <http://www.bahrainrights.org/en/node/4387>
- ¹⁰⁷ Internationale de l'Éducation (2009). *Schools shall be safe sanctuaries: A guide to the Declaration by Education International*. Bruxelles : Internationale de l'Éducation, p. 6.
- ¹⁰⁸ Novelli, M. (2009). *Colombia's Classroom Wars: Political Violence against Education Sector Trade Unions*. Bruxelles : Internationale de l'Éducation, p. 4.
- ¹⁰⁹ Cluster Éducation mondial (2012). *Booklet 8: Advocacy, from Protecting Education in Countries Affected by Conflict*, Genève : Cluster Éducation mondial, p. 3.
- ¹¹⁰ Novelli, M. (2009). *Colombia's Classroom Wars: Political Violence against Education Sector Trade Unions*. Bruxelles : Internationale de l'Éducation, p. 27-28.
- ¹¹¹ Ibid., p. 27.
- ¹¹² Ibid., p. 27-28
- ¹¹³ Ibid., p. 28.
- ¹¹⁴ Agence France Presse (16 décembre 2013). Afghan poll must stay out of schools, clinics: aid groups.
- ¹¹⁵ UNESCO (2011) *Rapport mondial de suivi : La crise cachée : les conflits armés et l'éducation*. Paris: UNESCO, p. 160-171.
- ¹¹⁶ Smith, A. (2010). *The Influence of Education on Conflict and Peacebuilding*, Document de travail préparé pour le Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2011, p. 1.
- ¹¹⁷ Premrsrirat, S. (12 août 2008). Language for National Reconciliation: Southern Thailand. *Enabling Education Issues 12*, consulté sur http://www.eenet.org.uk/resources/eenet_newsletter/news12/page12.php
- ¹¹⁸ Ibid.
- ¹¹⁹ Un court documentaire sur le programme a été diffusé lors de la Table ronde de la GCPEA qui s'est tenue à Phuket, Thaïlande, en 2011.
- ¹²⁰ UNESCO (2011). *Rapport mondial de suivi : La crise cachée : les conflits armés et l'éducation*. Paris : UNESCO, p. 3.
- ¹²¹ Glad, M. (2009). *Knowledge on Fire: Attacks on Education in Afghanistan, Risks and Measures for Successful Mitigation*. CARE International, p. 3.
- ¹²² Glad, M. (2009). *Knowledge on Fire: Attacks on Education in Afghanistan, Risks and Measures for Successful Mitigation*. CARE International, p. 3.
- ¹²³ Glad, M. (2009). *Knowledge on Fire: Attacks on Education in Afghanistan, Risks and Measures for Successful Mitigation*. CARE International, p. 3.
- ¹²⁴ Les informations s'appuient sur une étude documentaire des publications d'organisations et des médias, ainsi que sur 25 entretiens menés auprès de diverses parties prenantes et collectés en novembre 2013. En raison de problèmes de sécurité et de multiples situations d'urgence (tremblement de terre, ouragan, conflit) affectant le pays au moment du voyage de recherche, les entretiens ont été menés depuis Manille en personne ou par téléconférence, et plusieurs d'entre eux ont été annulés. Afin de protéger l'identité des personnes interrogées, celles-ci sont désignées dans le document par type avec des spécificités limitées. Lorsque cela était possible, les déclarations ont été complétées par des preuves issues d'autres sources, qui sont citées.
- ¹²⁵ Pour la protection des personnes interrogées, les commentaires sont attribués à un type de partie prenante plutôt qu'à une identité spécifique.
- ¹²⁶ Olaya, Y. (2011). Philippines Country Summary. Préparé pour la Table ronde de la GCPEA sur les Mesures programmatiques dans la prévention, l'intervention et la réponse aux attaques contre l'éducation, Phuket, Thaïlande, 8 novembre 2011. Cité dans GCPEA (2014), *L'Éducation prise pour cible 2014*. New York : GCPEA.
- ¹²⁷ IRIN (31 août 2010). Dans Brief: UNICEF warns of MDG gaps in Philippines. *Humanitarian News and Analysis*.
- ¹²⁸ Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés. (n.d.). Tackling the issue of children associated with armed groups in Mindanao, the Philippines, consulté sur <http://childrenandarmedconflict.un.org/media/children-with-armed-groups-philippines/>.
- ¹²⁹ Conseil de sécurité des Nations Unies (2013). Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés aux Philippines S/2013/419 (période décembre 2009 – novembre 2012), para 3 et 4.
- ¹³⁰ Le terme « armée privée » est utilisé aux Philippines pour désigner les milices de politiciens et de familles puissantes comme les Ampatuans. Le soutien des milices est complexe, et l'on peut trouver plus de détails sur ce sujet dans le rapport de Human Rights Watch (2010), *Les gens leur appartient' : Les Ampatuans, les milices appuyées par l'État et les massacres perpétrés dans le sud des Philippines*. New York : Human Rights Watch.
- ¹³¹ Conseil de sécurité des Nations Unies (2013). Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés aux Philippines S/2013/419 (période décembre 2009 – novembre 2012), para 33.
- ¹³² République des Philippines, Région autonome musulmane de Mindanao, Département de l'Éducation, Cotabato City (2013). *Regional Memorandum Order No. 26 Series of 2013: Creation of DepEd ARMM Election Response Network and Election Response Teams*.

- ¹³³ Conseil de sécurité des Nations Unies (2013). Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés aux Philippines S/2013/419 (période décembre 2009 – novembre 2012), para 33.
- ¹³⁴ Alipala, J. (2 décembre 2010). Another teacher killed in Maguindanao—report. *Philippine Daily Inquirer*.
- ¹³⁵ Arcon, D. et Sinapit, J. (23 septembre 2013). BIFF still has 9 teachers as « human shields » ; 6 dead in Cotabato. *Interaksyon* ; *The Manila Times* (3 octobre 2013). Rebels Hostage North Cotabato Teachers.
- ¹³⁶ Conseil de sécurité des Nations Unies (2013). Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés aux Philippines S/2013/419 (période décembre 2009 – novembre 2012), para 35.
- ¹³⁷ Conseil de sécurité des Nations Unies (2013). Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés aux Philippines S/2013/419 (période décembre 2009 – novembre 2012), para 30.
- ¹³⁸ Alipala, J. (2 décembre 2010). Another teacher killed in Maguindanao—report. *Philippine Daily Inquirer*.
- ¹³⁹ Entretien avec un membre d'une agence de l'ONU, 4 novembre 2013, Manille, Philippines.
- ¹⁴⁰ Carcamo, D. (9 novembre 2009). Kidnapped school principal beheaded in Sulu. *Philippine Star*.
- ¹⁴¹ Conseil de sécurité des Nations Unies (2013). Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés aux Philippines S/2013/419 (période décembre 2009 – novembre 2012), para 37.
- ¹⁴² Entretien avec un membre d'une agence de l'ONU, 4 novembre 2013, Manille, Philippines.
- ¹⁴³ Conseil de sécurité des Nations Unies (2013). Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés aux Philippines S/2013/419 (période décembre 2009 – novembre 2012), para 37.
- ¹⁴⁴ Ellao, J. (12 juillet 2010). Two Public School Teachers Killed, Another Survives Attack in Masbate. *Bulatlat*.
- ¹⁴⁵ Par exemple, envoyer un message texte vert signifie que les enseignants sont en sécurité ; jaune signifie que les élections se sont déroulées avec un certain degré de menaces ; rouge signifie que les enseignants ont été menacés et ont cessé d'administrer les élections ; et noir signifie qu'une attaque contre l'école et les enseignants a eu lieu, et qu'il y a eu des victimes. Parede, A. K. (2013). Department of Ed forms network to protect teachers on poll duty. *Verafiles*.
- ¹⁴⁶ Ragonjanand, N. S. et Basman, A. T. (6 novembre 2013). Barangay Elections in the Philippines Test Security. *Asia Foundation*.
- ¹⁴⁷ Conseil de sécurité des Nations Unies (2011). Résolution 1998, para. 3(b).
- ¹⁴⁸ Pour plus de détails sur cette désignation, voir le site web <http://childrenandarmedconflict.un.org/countries/philippines/>.
- ¹⁴⁹ Entretien par téléphone, 9 novembre 2014.
- ¹⁵⁰ Cluster Éducation de l'ARMM (2012). *Education Cluster Referral Form*, copie imprimée remise à l'auteur par un membre du Cluster Éducation le 9 novembre 2013.
- ¹⁵¹ Entretien par téléphone, 6 novembre 2013.
- ¹⁵² Groneman, C. (2011). *Study on Field-based Programmatic Measures to Protect Education from Attack*, New York : GCPEA, p. 63.
- ¹⁵³ Conseil de sécurité des Nations Unies (2013). Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés aux Philippines S/2013/419 (période décembre 2009 – novembre 2012), Para. 10.
- ¹⁵⁴ Entretien téléphonique avec un membre de HRW, 7 octobre 2013. Voir Nations Unies et Front de libération islamique Moro (2010). Action Plan between The Moro Islamic Liberation Front (MILF) and the United Nations in the Philippines : Regarding the Issue of Recruitment and Use of Child Soldiers in the Armed Conflict in Mindanao.
- ¹⁵⁵ Iyer, P. (2004). *Steps Towards Conflict Prevention Project, Case Study: Peace Zones of Mindanao Philippines Civil Society Efforts to End Violence*. Boston: CDA: Collaborative Learning Projects, p. 19.
- ¹⁵⁶ Mindanao Peoples Caucus (2012). Modelling of Community Declaration of Learning Institutions as Zones of Peace: Terminal Report, p. 1, copie imprimée remise à l'auteur par le MPC en novembre 2013.
- ¹⁵⁷ Ibid.
- ¹⁵⁸ Parents, enseignants, leaders communautaires, enfants, chefs religieux, enseignants bénévoles, police nationale des Philippines, forces armées des Philippines, MILF, MNLF, BIFF, politiciens, Département de l'Éducation de l'ARMM, organisations non gouvernementales locales et Cluster Éducation.
- ¹⁵⁹ Voir le site web d'ACT, <http://www.act-teachers.com/about-act-teachers/> et Groneman, C. (2011). *Study on Field-based Programmatic Measures to Protect Education from Attack*, New York : GCPEA, p. 61.
- ¹⁶⁰ CONTEND (7 juillet 2013). The White Elephant that Weighs Down the Research and Development Needs of the Country, consulté le 23 novembre 2013 sur <http://contendup.wordpress.com/2013/07/07/>.
- ¹⁶¹ Description adaptée du site web de Karapatan et commentaires des personnes interrogées : About (n.d.). Karapatan, consulté le 23 novembre sur <http://www.karapatan.org/about>.
- ¹⁶² Gouvernement des Philippines (1992). An act providing for stronger deterrence and special protection against child abuse, exploitation and discrimination, and for other purposes, Republic Act No. 7610, 17 juin 1992, consulté le 18 novembre 2013 sur <http://www.ilo.org/dyn/travail/docs/1136/Republic%20Act%20No.%207610.pdf>
- ¹⁶³ Pour plus d'information sur les ordonnances, voir Save the Children Royaume-Uni (2006). Philippine Laws Related to the Discipline and Punishment of Children, cité dans Sheppard, B. et Knight, K. (2011). *Disarming schools: Strategies for ending the military use of schools during armed conflict*. Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Human Rights Watch.
- ¹⁶⁴ Département de l'Éducation de la République des Philippines. (2005). *Order number 44: Declaration of Schools as Zones of Peace. Pasig City: Department of Education*, disponible à www.deped.gov.ph.
- ¹⁶⁵ Président des Philippines (2013). *Executive Order 138*, consulté le 18 novembre sur <http://www.gov.ph/downloads/2013/08aug/20130802-EO-0138-BSA.pdf>.
- ¹⁶⁶ Il n'a pas été possible de trouver la copie originale ; cette citation est tirée de Wikipedia le 18 novembre 2013 sur http://en.wikipedia.org/wiki/Military_Use_of_Schools.
- ¹⁶⁷ Copie imprimée remise à l'auteur par une agence de l'ONU aux Philippines le 6 novembre 2013.
- ¹⁶⁸ Lacorte, G. (10 novembre 2012). Davao City Council asks military to move detachments away from population centers. *Inquirer*.
- ¹⁶⁹ Cluster Éducation mondial (2012). *Booklet 2, Legal Accountability and Duty to Protect, Protecting Education in Countries Affected by Conflict*. Genève : Cluster Éducation mondial, p. 7.

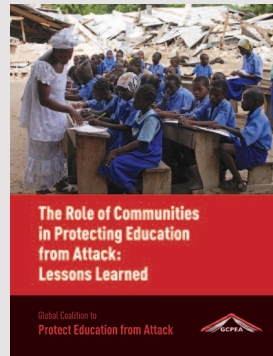
AUTRES PUBLICATIONS DE GCPEA

Tous les documents de communications et publications sont disponibles sur notre site: www.protectingeducation.org ou en communiquant avec la Coalition par email: gcpca@protectingeducation.org



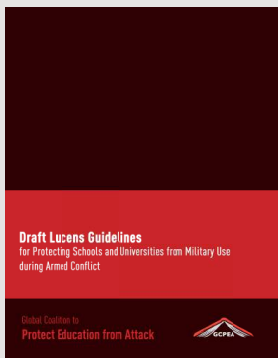
Education Under Attack 2014

2014



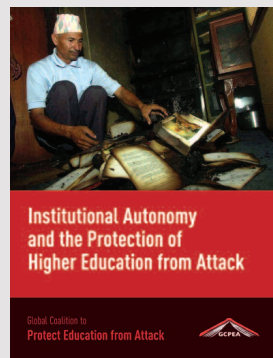
The Role of Communities in Protecting Education from Attack: Lessons Learned

2014



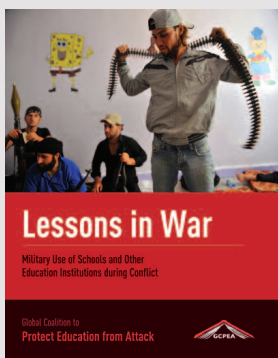
Draft Lucens Guidelines for Protecting Schools and Universities from Military Use during Armed Conflict

2013



Institutional Autonomy and the Protection of Higher Education from Attack

2013



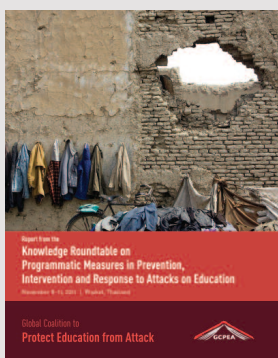
Lessons in War: Military Use of Schools and Other Education Institutions during Conflict

2012



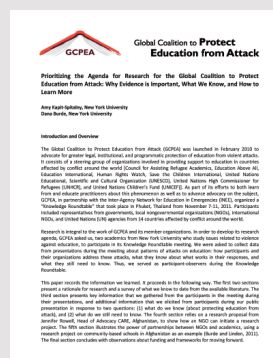
Study on Field-based Programmatic Measures to Protect Education from Attack

2011



Report from the Knowledge Roundtable on Programmatic Measures in Prevention, Intervention and Response to Attacks on Education

2011



Prioritizing the Agenda for Research for the Global Coalition to Protect Education from Attack: Why Evidence is Important, What We Know, and How to Learn More

2011



Couverture : Un enseignant regarde dehors depuis les ruines de son école à Charsadda, dans la province de Khyber Pakhtunkhw, au Pakistan, après qu'elle ait été attaquée en juin 2013.

© 2013 Diego Ibarra Sánchez

Global Coalition to Protect Education from Attack

Secrétariat

350 5th Avenue, 34th Floor

New York, New York 10118-3299

N° de téléphone : 1.212.377.9446

Email: GCPEA@protectingeducation.org



www.protectingeducation.org